

## L'UNION DANS LA RACE

---

*Le Québec recevra, le mois prochain, les pèlerins de la Saskatchewan française. Ces pèlerins s'en viennent vers la « Douce province », pour y passer en famille le temps des fêtes. Mais l'on sait que l'excursion s'inspire aussi d'une pensée plus haute. Elle se rattache à tout ce mouvement qui, depuis quelques années, tend à faire une bonne fois, l'union dans la race.*

*Les groupes d'origine française en Amérique ont à défendre et à promouvoir des intérêts moraux dont l'importance doit être placée au-dessus de tout. Minorités dispersées, ils ne peuvent être forts que par l'union, par une entente effective où l'autonomie des groupes sera préservée mais où tous se coaliseront pour la défense commune.*

*C'est le souci profond qui amène vers nous les pèlerins de la « Survivance franco-canadienne ». Que notre accueil soit cordial. Mais n'oublions pas que cette réunion doit avoir un lendemain. Unissons-nous. Créons l'organisme pour créer et rendre l'union efficace. Il y a longtemps que nous le disons ici: le Québec a charge d'âmes.*

## ENSEIGNEMENT BILINGUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

---

Il est des questions qui sont toujours à l'ordre du jour. Notre survivance comme groupe national est de celles-là. Dans sa conférence prononcée à Avignon, sur le génie latin, Brunetière disait : « Rome a conquis la Gaule en la civilisant, en l'associant moins de cent ans après Auguste à l'empire du génie latin. Si nous sommes devenus des Latins, c'est que nous l'avons voulu, et la preuve, Messieurs, c'est que nous ne sommes pas plus tard devenus des Germains, ni des Arabes, deux conquérants dont il s'en est peut-être établi sur notre sol autant et plus que de Romains. Nous ne sommes pas non plus devenus des Anglais ! Fidèles à notre premier choix, nous avons latinisé, pour le naturaliser, tout ce que nous avons pu réaliser depuis lors, de progrès ou d'acquisitions de toute nature, intellectuelle ou morale, politique ou sociale. Toute notre histoire pourrait s'interpréter par la persistance de notre effort à maintenir, à revendiquer, à défendre notre latinité contre les envahisseurs du dehors ou les ennemis du dedans. » <sup>1</sup>

Ne pourrait-on pas dire que toute la nôtre depuis 1760 consiste dans les luttes incessantes pour ne pas mourir d'abord, ne jamais démissionner ensuite et garder vivante en Amérique la civilisation française, en face de l'envahissante civilisation anglaise, qui possède, — je le veux bien, — ses gloires et ses beautés, mais qui ne doit

<sup>1</sup> Voir *Discours de combat*, page 259, 1ère série.

pas tout de même noyer l'autre sous son flot dévastateur.

Nos efforts ont connu bien des phases que je n'ai pas à raconter ici. Actuellement quelques-uns des nôtres, et non des moindres, veulent, inconsciemment peut-être, donner le coup de mort à Sa Majesté la langue française, même dans la province de Québec, en lui disputant la place qui lui revient dans la culture de l'âme des enfants à l'école primaire.

Qu'on le sache, et on ne saurait trop le répéter, le petit Canadien français ne gardera le génie français, fait d'ordre, de clarté et de goût, que si on le soumet, dès l'école primaire, aux procédés les plus aptes à développer les qualités propres de notre race. C'est dire, tout de suite, que l'étude de la langue maternelle, de la syntaxe, de l'analyse grammaticale et logique, doit constituer la base de l'enseignement primaire. Rendre les enfants d'abord maîtres de leur langue, leur apprendre à penser français vigoureusement, avec le mot propre, favorise le développement normal de l'âme canadienne-française. L'intelligence de l'enfant acquiert ainsi de la puissance; sa volonté et son cœur y trouvent l'épanouissement de leurs qualités naturelles. C'est une maxime reconnue que « le langage forme les hommes bien plus qu'ils ne le forment ». Les mots pénètrent jusqu'au fond de l'individu où se forment les pensées; ils allument l'idée qui, à son tour, produit le sentiment, et pousse à l'action. C'est la langue maternelle enseignée à l'école primaire avec logique et sérieux, qui tient l'enfant en relation avec sa famille, avec l'âme de ses pères; les mots tirés de sa langue lui rappellent ou lui inculquent l'idée des siens, l'expression de leurs joies, de leurs inquiétudes, de leurs espoirs, le souvenir de leurs revers

ou de leurs victoires. Le culte de la langue maternelle lie donc l'enfant d'une façon intime au passé de sa famille et de sa race; et c'est pourquoi il faut préférer cette langue à toutes les autres, non seulement dans son estime, mais encore dans la pratique. Il faut sauvegarder son droit d'être la langue véhiculaire pour l'enseignement de toutes les matières à l'école primaire.

C'est bien ainsi que l'entendait jadis le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Il n'est peut-être pas superflu de le rappeler à ceux qui veulent faire perdre le caractère français de notre enseignement primaire, en y mettant de l'anglais et toujours de l'anglais.

Au 25 septembre 1890, l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, faisait adopter la proposition suivante:

« Attendu que dans l'enseignement de la langue française, on néglige généralement dans nos maisons d'éducation de surveiller la prononciation et le choix d'expression et que, sous prétexte d'éviter l'affectation on laisse s'établir une manière de s'exprimer qui n'indique aucune différence entre le langage d'un homme instruit et celui d'un homme qui ne l'est pas: Résolu: Que ce comité recommande à toutes les maisons d'éducation de surveiller attentivement la prononciation et le langage des élèves, et de les encourager par des récompenses à profiter des leçons qui doivent leur être données sur ce point important de leur éducation. »

« Attendu que l'enseignement de la langue anglaise est nécessaire dans toutes nos maisons d'éducation, mais qu'il est néanmoins indispensable que cet enseignement soit toujours subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens-français; Attendu que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais dans l'enseignement, une place tellement absorbante que les élèves, au lieu d'être des Français sachant l'anglais, deviendraient des Anglais ayant des notions de français. »

« Résolu: Qu'il soit fortement recommandé aux maisons d'éducation française sous le contrôle de ce comité, de faire prévaloir ces principes dans leur mode d'enseignement. »

Après avoir rappelé cette séance mémorable, M. J.-C. Magnan, notre excellent Inspecteur général des Ecoles normales, tire les conclusions suivantes : « La proposition Jetté-Racine, avec autorité et fierté, conforme aux règles de la saine pédagogie, rappelait opportunément aux maisons d'éducation et au personnel enseignant que, dans les écoles canadiennes-françaises de notre province, l'enseignement de l'anglais devait être subordonné à celui de la langue française qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens-français. »<sup>2</sup>

« Il y a loin de cette sage théorie à la prétention utilitaire à courte vue qui voudrait que, dans les maisons d'éducation et les écoles canadiennes-françaises de la province de Québec, l'enseignement fût bilingue, c'est-à-dire que, dans nos écoles, le français et l'anglais devraient être « sur le même pied » : hérésie pédagogique qui conduirait le peuple canadien-français au suicide national.

Dans un style lapidaire la proposition Jetté-Racine affirme aussi la possibilité du suicide national : »

« Attendu que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais, dans l'enseignement, une place tellement absorbante, que les élèves, au lieu d'être des Français sachant l'anglais, deviendraient des Anglais, ayant des notions de français. »

Cette revendication était nécessaire. Alors, comme aujourd'hui, il y avait tendance à consacrer autant de temps à l'étude de l'anglais qu'à celle du français. D'aucuns voulaient même « consacrer plus de temps à l'anglais qu'au français ». Mais, aujourd'hui, comme alors, le Comité catholique surveille. Voici ses instructions pédagogiques contenues dans ses derniers « Règlements » :

<sup>2</sup> *Enseignement primaire*, janvier 1925.

« L'enseignement de la langue anglaise n'offre pas la même utilité et n'offre pas la même facilité dans toutes les écoles de la Province. Dans certaines régions où les enfants entendent parler l'anglais dans leur vie ordinaire, leur oreille peut se former beaucoup plus facilement à la langue seconde, et la prononciation sera rendue plus facile. En outre, l'utilité de cette langue pourra être plus grande; elle pourra même devenir une nécessité. »

« Dans d'autres centres, les enfants n'entendent jamais parler l'anglais et, par conséquent, l'à-propos de l'enseignement de la langue seconde s'impose moins. Le programme donné pour l'anglais vise les écoles situées dans les régions de la première catégorie, où les enfants entendent parler cette langue ailleurs qu'en classe. »

« Quoi qu'il en soit à l'école primaire, on ne peut<sup>3</sup> pas viser trop haut dans l'enseignement de la langue seconde. Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. Il n'est pas nécessaire qu'il sache rédiger sans faute et d'une manière élégante. »

« Telle est la direction donnée par Haustrate et Labeau, aux écoles de Belgique, pays bilingue, dans lesquelles écoles la langue seconde est classée parmi les matières facultatives d'enseignement aux cours moyen et supérieur. On laisse à l'école complémentaire le soin d'enseigner cette langue d'une manière obligatoire. »

« Notre programme ne fait commencer l'enseignement de l'anglais qu'au cours moyen. Cependant dans les centres urbains, on pourra en commencer l'enseignement dès la 2<sup>e</sup> année, si la commission scolaire le juge à propos. Comme l'école primaire vise, en effet, à donner la capacité d'apprendre plutôt qu'à communiquer toutes les connaissances qui seront utiles dans la vie, il importe que le premier stage, qui se passe au cours inférieur, soit tout occupé à ouvrir l'esprit de l'élève, en élargissant ses idées sur le monde qui l'entoure et en fortifiant ses moyens d'expression, et cela, au moyen de la langue maternelle dans laquelle s'est moulée jusque-là sa pensée hésitante. L'introduction de termes étrangers dans ce travail, surtout, quand l'enfant a déjà à corriger, pour les ramener dans sa langue maternelle, des termes défectueux gâchés d'anglicismes, ne pourrait qu'entraver ce travail et produire la confusion dans l'esprit de l'élève. »

« L'enfant s'étant entraîné à penser et à exprimer sa pensée dans la langue qui a servi à ouvrir son âme aux pre-

<sup>3</sup> Le texte des Règlements porte « peut ». N'est-ce pas plutôt « doit » qu'il fallait écrire et que seul d'ailleurs le contexte peut comporter? (N. D. L. R.)

mières idées et aux premiers sentiments, a déjà contracté une certaine discipline d'esprit, qui lui permettra d'acquiescer avec plus de facilité et de promptitude les premiers éléments de la langue seconde. C'est ce qu'il pourra faire aux cours moyen et supérieur, mais toujours à la condition que la langue maternelle restera le véhicule obligatoire de l'enseignement de toutes les branches du programme. Il y a là une question d'intérêt supérieur à défendre, et qu'il est inutile d'appuyer de démonstrations plus développées.»

Ces instructions nous les croyons sages au point de vue national, comme au point de vue pédagogique. Ici, encore, nous passons la plume à M. J.-C. Magnan :

« La province de Québec est une province aux neuf-dixièmes française, donc ses écoles sont françaises dans les neuf-dixièmes des cas. Par conséquent, ces écoles sont françaises, c'est-à-dire canadiennes-françaises de cœur, d'âme et d'esprit. Dans ces écoles, la langue maternelle, c'est-à-dire le français, doit constamment rester la langue prédominante, le véhicule obligatoire de l'enseignement de toutes les branches du programme. »

« Certes le programme de nos écoles primaires reconnaît l'importance de la langue anglaise en notre province. Mais il ne lui subordonne pas l'enseignement du français qui doit garder la part du lion. Le programme distingue entre les villes et les campagnes et indique une méthode qui permet d'apprendre l'anglais suffisamment, sans préjudice, pour la langue française. L'école primaire ne peut aller plus loin. »

« C'est à l'école spéciale et aux institutions d'enseignement supérieur, de procurer à une élite nécessaire, l'avantage d'apprendre la langue anglaise aussi parfaitement que possible. Cette élite que la province de Québec possède déjà, il importe de l'augmenter, dans l'intérêt même du peuple canadien-français. »

Pour que nous demeurions français, la culture de la langue française doit, en conséquence, être à la base de

l'enseignement primaire; seule elle doit être enseignée pendant les premières années d'étude; elle doit garder sa place prépondérante toujours, même quand on commence à enseigner la langue seconde. C'est une question de vie ou de mort; et nous ne saurions nous résigner à perdre notre héritage national. Ce serait trahir une cause pour laquelle nos pères ont dépensé le meilleur de leur énergie, et pour laquelle ils ont parfois versé leur sang. S'ensuit-il que nous sommes contre l'enseignement de l'anglais à l'école primaire? Nullement. Mais nous le voulons à son heure; et nous croyons que nous ne pouvons demander à l'enseignement bilingue de l'école primaire, que ce qui est exigé par la formule: culture soignée de la langue maternelle, connaissance courante de la langue seconde. Rien de plus. Raisonçons un peu. Admettons d'abord deux faits: 1o Les heures de travail pour un cerveau de six à douze ans sont nécessairement limitées; 2o La capacité cérébrale de la masse des enfants qui fréquentent l'école primaire n'est pas infinie. Comment pourrait-on réussir à faire connaître deux langues parfaitement?

Même au programme des études secondaires, on demande un peu partout l'enseignement obligatoire d'une langue vivante. Dans quel but? Il s'agit, dit Spencer, de mettre les élèves à même: 1o de comprendre cette langue vivante parlée; 2o de la parler eux-mêmes couramment; 3o de lire les morceaux écrits en cette langue et d'une difficulté ordinaire; 4o l'écrire correctement.

Voilà ce que l'on demande aux élèves de l'enseignement secondaire. Et pourtant, il s'est déjà fait un triage dans le petit monde primaire; les plus intelligents, — souhaitons-le au moins, — ont passé au cours secondaire. Néanmoins c'est tout ce que l'on exige de ceux-ci. Et

l'on entretiendrait l'espoir d'enseigner, simultanément et à la perfection, deux langues à la masse des petits qui gravissent les premiers degrés de l'échelle du savoir. Allons donc! Haustrate et Lebeau, excellents pédagogues belges, ont raison d'écrire: « Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue (la seconde) une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. »

Hélas! Si l'on pouvait obtenir ce résultat même — pour la langue maternelle — ce serait déjà beaucoup; et peut-être que l'on trouverait dans les devoirs de classe, moins de locutions imprécises; les énormités d'anglicismes qui se glissent dans les meilleures copies disparaîtraient, et ce ne serait pas une mince consolation.

Est-ce à dire que nous devons désespérer de former des bilingues à l'école primaire? Non, mais il faut s'entendre. Tel naïf nous nomme sans cesse des personnalités, comme preuve de la possibilité de la connaissance également parfaite des deux langues officielles du pays: Laurier, Bourassa, Lemieux.

*Concedo totum*, pour le moment. Je me contente de faire remarquer, même à celui qui écrit pour cent mille lecteurs, qu'il ne s'agit plus de bilinguisme à l'école primaire, quand on parle de ces hommes qui ont parcouru le cycle des études secondaires et supérieures.

Nous, nous parlons d'enseignement primaire. Est-ce à dire que nous devons mettre en doute l'efficacité de l'enseignement bilingue primaire? Non, pourvu qu'on ne commence pas trop tôt l'enseignement de la langue seconde, et qu'on donne cet enseignement suivant les meilleures méthodes pédagogiques.<sup>4</sup> De cette façon nous

<sup>4</sup> Voir directions générales strictement pédagogiques des Règlements du Comité catholique.

aurons dans toutes les sphères d'activité des compatriotes qui parlent correctement la langue maternelle, et couramment la langue seconde. N'attendons pas d'eux des connaissances aussi approfondies que chez ceux qui ont l'avantage d'avoir étudié dans une institution d'enseignement secondaire ou supérieur. Mais quand un Anglais leur adressera la parole, ils pourront répondre autre chose qu'un « What », que l'on moissonne, quand on parle en français à un anglais. Nos voyageurs de commerce en particulier, ne parlent-ils pas couramment l'anglais ?

Quels sont les nôtres, qui, employés dans un service d'utilité publique, dans les banques, pour les compagnies de transport, et ailleurs ne répondent pas en anglais à la satisfaction du public ?

L'enseignement bilingue qui assigne à chacune des deux langues sa place produit de bons résultats. Il ne s'agit donc pas de combattre l'enseignement de la langue anglaise ; nous voulons préconiser les meilleures méthodes pour promouvoir une connaissance plus complète de cette langue qui devient plus facile quand on sait d'abord le français. Car l'anglais, selon l'énergique expression de Henri d'Arles, « c'est du français prononcé différemment ». On prétend que dans le vocabulaire anglais, l'on compte jusqu'à 25,000 mots qui ont été empruntés à la langue française, sans presque subir de modification. Celui qui sait le français apprend donc facilement l'anglais. Nous l'avons du reste constaté jadis, quand nous exercions nos fonctions de « maître d'école » au milieu des nôtres. Plus d'une fois nous avons donné des dictées, des rédactions anglaises à des élèves qui avaient appris l'anglais comme langue seconde dans

une école organisée logiquement, où la langue maternelle était la langue véhiculaire pour les diverses matières enseignées. Nous soumettions exactement à la même épreuve les élèves des écoles où l'on mettait les deux langues « *sur un pied d'égalité* ». Invariablement, nos élèves qui avaient étudié dans des écoles où la langue maternelle, gardant tous ses droits, était la langue véhiculaire de tout l'enseignement, écrivaient mieux l'anglais que les camarades soumis au régime débilitant de deux langues enseignées simultanément et à dose égale à l'école primaire.

Que dans toutes les écoles du Québec on s'inspire de ces directions du Comité catholique ! Elles sont la résultante des travaux de Mgr Ross qui a posé chez-nous le problème avec netteté<sup>5</sup> et en assuré la solution avec équité. Mais *caveant consules* pour obtenir que chacun se développe suivant le tempérament, la complexion intellectuelle et morale qu'il tient de ses origines. Le meilleur Canadien sera toujours celui qui mettra en pleine valeur les qualités que l'âme ancestrale et les traditions séculaires lui ont transmises avec le sang. Fasse le ciel que les huit autres provinces étudient le problème comme Québec et qu'elles arrivent à une solution aussi équitable ! Les nôtres pourront alors y cultiver l'âme de leurs enfants avec une liberté aussi grande que celle que nous concédons chez nous à la minorité anglo-protestante, et la confédération anglo-française sera un peu moins malade.

Abbé Philippe PERRIER,

*ancien visiteur des Ecoles catholiques de Montréal.*

<sup>5</sup> Voir, Mgr Ross, *Questions scolaires — le nouveau programme primaire.*

## L'ANGLAIS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

M. Anatole Vanier écrivait ici même, il y a deux mois : « Quand il faut délibérer sur leurs intérêts respectifs, il suffit aux peuples, ce nous semble, de prendre contact par leurs élites ou par leurs chefs... Tout au plus l'intérêt national impose-t-il à quelques-uns, à ceux-là qui seront les fonctionnaires de l'Etat fédéral, d'apprendre les deux langues, mais précisément pour que le droit de chacune des deux races soit respecté. En outre, l'intérêt particulier peut demander l'étude d'une deuxième ou d'une troisième langue. Mais quand l'intérêt commande une telle nécessité à une minorité ethnique, elle doit se méfier des engouements. »<sup>1</sup>

De son côté, M. Louis Durand écrivait, le mois dernier : « Un peuple peut être bilingue dans l'élite de quelques-unes de ses classes sociales, les plus cultivées seulement. Il ne saurait être bilingue universellement qu'au prix de son âme et de sa langue. »<sup>2</sup>

Ceci rappelle ce que disait déjà Mgr Laflèche en 1866 : « La plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité de parler la langue anglaise. Il est à propos, je l'avoue, que plusieurs sachent parler l'anglais ; mais de cette taxe, ne payons que le strict nécessaire. »<sup>3</sup>

<sup>1</sup> *L'Action française*, septembre 1925, pages 133 et 140.

<sup>2</sup> *L'Action française*, octobre 1925, page 211.

<sup>3</sup> Mgr Laflèche, *Oeuvres oratoires*, collection Savaète, tome XI, page 53.

Enfin M. Olivar Asselin, dans une conférence faite à Windsor, il y a quelques mois, après avoir repoussé la prétention de faire enseigner l'anglais dans toutes les écoles primaires, ajoutait : « Qu'on enseigne l'anglais plus à fond, et surtout de manière plus raisonnée, dans les écoles secondaires et supérieures, c'est une autre affaire. Cette réforme nous donnerait, par exemple, des journalistes moins ignorants... »<sup>4</sup>

Voilà donc un point acquis : l'élite des Canadiens français, ceux que nous appelons les gens instruits, doivent, dans l'intérêt public ou pour leur intérêt particulier, apprendre l'anglais dans une certaine mesure.

Cette nécessité impose aux directeurs des maisons d'éducation, où se forme l'élite de notre société, l'obligation de faire enseigner l'anglais selon une méthode efficace, tout en se gardant des ambitions excessives. C'est cette question de limite et de méthode qui soulève chez nous de fréquentes discussions. On connaît les doléances de nombreux pères de famille, les reproches amers de nombreux disciples à l'égard de leur anciens maîtres, parce que le finissant de collège ne sait pas assez d'anglais pour les exigences de la profession qu'il embrasse. Ces reproches viennent surtout des avocats et des hommes d'affaires : les éducateurs ont-ils le devoir, ont-ils le droit d'y prêter l'oreille ?

N'oublions pas une première vérité : le collège classique n'est pas une école de spécialisation. Il donne un enseignement général à des jeunes gens qui se spécialiseront plus tard. L'enseignement de l'anglais subit les conséquences de cet état de choses. Il faut lui faire la

<sup>4</sup> *Le Droit*, d'Ottawa, 14 février 1925.

part qui convient à l'ensemble des élèves, en tenant compte de l'importance relative des autres matières inscrites au programme. Exiger du collègue classique français qu'il prépare un jeune homme à plaider plus tard en anglais, c'est une exigence déraisonnable. La moitié au moins des élèves n'a pas besoin de la connaissance approfondie, de la pratique de l'anglais nécessaires à un avocat pour plaider dans cette langue. Cette étude fait partie de sa spécialisation. Il devra, à ses propres frais, se donner ce complément de formation en séjournant dans un milieu anglais. Ce n'est pas parmi des camarades français qu'on apprend à parler l'anglais avec une telle perfection.

L'anglais reste donc, au collège comme à l'école primaire, une langue seconde. En outre, on attend d'un jeune homme qui a suivi tout un cours d'étude qu'il sache l'anglais de l'homme instruit, non celui du gamin ou du vagabond. M. Durand a rappelé ce point fort à propos, dans l'excellent article déjà cité : « Montaigne avait raison : l'homme qui sait deux langues vaut deux hommes. En ce sens que, sachant la sienne, il peut ennoblir et enrichir son esprit de la connaissance d'une autre langue. Et cela veut dire, non par l'acquisition vulgaire du bagage de mots et de locutions nécessaires à table d'hôtel, ou chez le cireur de bottes, et que n'importe quel illettré peut ramasser en deux mois dans la rue — ce qui n'augmente pas sa valeur d'homme, — mais par un usage et une étude de cette autre langue qui mettent en branle les plus hautes facultés de son intelligence avec les formes les plus délicates de la pensée et les plus complexes du raisonnement, dans la compagnie des grands

esprits qui honorent l'humanité, tels que Shakespeare et Milton, ou plus simplement Macaulay. »<sup>5</sup>

Pour arriver à ce résultat M. Durand veut, à la suite de M. Pierre Lasserre, que l'enseignement grammatical et littéraire de l'anglais précède l'enseignement pratique. « Il n'est nulle part permis d'apprendre l'anglais par la pratique, pour en venir ensuite à la théorie, parce que l'erreur fondamentale, c'est de vouloir faire apprendre une langue étrangère par les moyens naturels et propres à la langue maternelle seule. »<sup>6</sup>

M. Durand sait-il combien l'expérience des professeurs de nos collèges confirme ce qu'il nous dit? Dans les collèges français de nos provinces anglaises, par exemple, on constate généralement que les élèves qui, en définitive, savent le moins l'anglais, ce sont ceux qui l'ont d'abord appris de leur bonne ou de leurs compagnons de jeux. Ces élèves, outre qu'ils éprouvent plus de difficultés que les autres à apprendre le français, ont presque toujours une orthographe anglaise déplorable, parlent une langue commune, où les termes d'argot ont naturellement la préséance.

La bonne méthode, celle que n'importe qui aurait pu trouver tout seul, consiste donc à attendre que la langue maternelle soit bien connue, pour enseigner un anglais correct. C'est cette méthode qui est en usage dans nos collèges, c'est celle qu'il faut perfectionner.

\* \* \*

Il y aurait excès à vouloir rivaliser avec les Anglais, soit pour la connaissance de leur littérature, soit pour la

<sup>5</sup> *L'Action française*, octobre 1925, page 210.

<sup>6</sup> *Ibid.*, page 207.

perfection de leur langage. Tout ce qu'on peut attendre de nos rhétoriciens, semble-t-il, c'est qu'en anglais ils sachent lire couramment un texte, qu'ils puissent suivre un discours public ou une conversation, qu'ils puissent s'exprimer eux-mêmes et rédiger une lettre d'une façon convenable, que les principaux écrivains anglais ne leur soient pas tout à fait inconnus. Ils ne passeront pas pour des Anglais, ils ne pourront pas publier un article en anglais sans le soumettre à une revision sérieuse, mais quiconque les lira ou les entendra, reconnaîtra en eux des gens cultivés, qui ont appris convenablement une langue étrangère.

Il y a quelques mois, après la dernière visite de « bonne entente » que nous firent les Ontariens, le *Globe* de Toronto publiait les lignes suivantes : « Les Anglo-Canadiens ont entendu, non pas une fois, mais des douzaines de fois, des orateurs canadiens-français parler l'anglais tout aussi bien qu'eux. Plus d'un Ontarien a probablement, dans son esprit, fait la comparaison entre sa pauvreté linguistique et la facilité avec laquelle le Canadien français d'instruction moyenne parle les deux langues. »

Admettons qu'il y ait là une pointe d'exagération que la politesse suggérait dans la circonstance. Réduit à sa juste valeur, ce compliment doit nous suffire. Ne rêvons pas de parler l'anglais « mieux que les Anglais », comme disent parfois les badauds. C'est l'ambition des esprits médiocres d'aspirer à parler également bien deux ou trois langues. D'ordinaire ces gens ne portent la marque profonde d'aucune nationalité ; ils ont des intelligences uniquement réceptives et presque toujours des volontés flasques. C'est déjà une faiblesse d'esprit que

de vouloir parler l'anglais « mieux que les Anglais », que de chercher à épater les gens par sa connaissance des langues. L'imprécision de leur langage est souvent la principale caractéristique de ces ambitieux. « Un homme intelligent et averti, écrit M. Remy de Gourmont, peut savoir plusieurs langues sans avoir la tentation d'entremêler leurs vocabulaires; c'est au contraire la joie du vulgaire de se vanter d'une demi-science; et le penchant des inattentifs d'exprimer leurs idées avec le premier mot qui surgit à leurs lèvres. »<sup>7</sup>

Pour nous, au Canada, lutter avec les Anglais dans l'usage de leur langue, c'est nous mettre sottement dans une situation inférieure. N'ayons pas peur d'être pris pour ce que nous sommes. Ce qui nous attirera la considération de nos concitoyens, c'est beaucoup moins la perfection de notre anglais que la vigueur de notre intelligence, l'ampleur de notre culture et la trempe de notre caractère. Dans les chambres parlementaires comme dans les chambres de commerce, l'esprit vraiment supérieur ne tardera pas à se faire remarquer, même s'il parle l'anglais sans élégance, tandis que l'esprit moyen, eût-il tous les dons du linguiste, ne jouera jamais qu'un rôle secondaire. Or l'intelligence s'affine et se fortifie par l'étude de la langue maternelle, par la familiarité avec les nuances d'expressions, qui nécessitent la pratique des subtilités de la pensée. Au contraire elle perd de sa force et de sa clarté quand on néglige la précision des termes, qu'on se contente d'à peu près, qu'on emploie sans discernement un mot pour un autre. C'est où abou-

<sup>7</sup> Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, page 89. Cité dans *l'Action française*, décembre 1924, page 310.

tissent presque infailliblement ceux qui veulent parler deux langues avec une égale perfection.

\* \* \*

Cependant, nous devrions pouvoir donner quelque satisfaction aux pères de famille qui désirent pour leurs fils, en même temps que la connaissance de l'anglais littéraire, une bonne prononciation des mots, une certaine familiarité avec les tournures anglaises. Si la culture d'esprit est le but principal qu'on doit se proposer dans l'étude de cette langue, comme le veut M. Durand, il ne nous est pourtant pas permis, dans un pays comme le nôtre, d'oublier son importance dans la pratique de notre vie. Il faut donc que l'enseignement de l'anglais ne soit pas seulement visuel : il faut que l'oreille de l'enfant s'habitue au son des syllabes qu'il lit, il faut que sa bouche s'habitue à les prononcer. Il doit même s'entraîner à soutenir une conversation en anglais.

Un bon moyen d'y arriver, sans y mettre un temps excessif, semble être d'employer, dans l'étude de l'anglais grammatical et littéraire, la méthode dont les Jésuites du XVI<sup>e</sup> siècle se servaient pour enseigner le latin classique chez tous les peuples d'Europe. La grammaire d'Alvarez, alors seule en usage, était rédigée en latin et devait, selon le *Ratio Studiorum*, être expliquée en latin aux enfants. La prélection, ou explication des auteurs, se faisait également en latin. Pour réussir dans ce travail, le professeur devait s'ingénier à parler d'abord en phrases très simples, à n'employer que les mots déjà connus, à les faire répéter, à questionner beaucoup les élèves, à leur faire raconter la petite histoire dont on venait de faire la prélection.

Depuis quelques années cette méthode a été introduite au collège Sainte-Marie, à Montréal, pour l'enseignement de l'anglais. Les manuels des Frères de l'Instruction chrétienne, la *Classe en Anglais*, en ont rendu possible l'application. Ces livres, illustrés, munis de questionnaires et de vocabulaires, où les règles de grammaire et les préceptes de littérature se mêlent aux exercices et aux morceaux choisis, permettent aux élèves d'acquérir une connaissance convenable de l'anglais, à la fois théorique et pratique. On pourrait peut-être désirer, dans le cours supérieur, un choix plus considérable d'extraits des grands auteurs, souhaiter aussi que ces extraits soient précédés d'une courte notice biographique et critique; mais tels quels ces ouvrages sont très utiles. D'ailleurs la *Classe en Anglais* n'exclut pas d'autres manuels, ni surtout d'autres ouvrages à lire ou à traduire.

Le succès de cette méthode suppose deux conditions: d'abord que le professeur sache bien l'anglais et qu'il puisse imposer son autorité; ensuite que les élèves complètent à l'étude le travail fait en classe. Non seulement le manuel suppose l'étude de la grammaire, mais il exige aussi de nombreux exercices écrits, thèmes, narrations, exercices d'imitation, etc. Au reste, les élèves prennent un vif intérêt à cette méthode. Déroutés au début et comme paralysés, ils ne tardent pas à s'appropriier les leçons du livre et à les faire passer dans leurs écrits et leur langage. Sans allonger le temps consacré à l'anglais — un peu plus de deux heures de classe par semaine et autant d'étude, — on est arrivé à des résultats qui ont surpris les maîtres et les parents.

Il y a un genre d'exercice sur lequel nous devons insister dans notre pays: la version. Seulement, contraire-

ment à ce qu'on s'imagine parfois, la version est un exercice de français au moins autant qu'un exercice d'anglais. Nos élèves, qui saisissent assez vite le sens d'un morceau anglais, ne le traduisent généralement qu'en un français détestable. S'ils ne se contentent pas toujours du mot à mot brutal, ils réussissent rarement à s'affranchir de la tournure anglaise, à éviter les anglicismes, à nous donner un français élégant. Or, dans notre pays, la plupart de nos élèves auront souvent à traduire de l'anglais en français. Il faut donc leur faire saisir les divergences qui existent entre des locutions qui semblent se correspondre, les habituer à rendre les nuances de la pensée anglaise. C'est là un travail délicat, qui relève peut-être plus du professeur de littérature française que du professeur d'anglais, mais un travail extrêmement profitable. C'est lui surtout qui force l'élève à faire cette comparaison féconde entre sa langue maternelle et la langue étrangère, où l'esprit découvre les subtilités de l'une autant que les particularités de l'autre. Pour l'accomplir avec plus de sûreté, le maître d'anglais devra peut-être, assez souvent, recouvrir aux lumières de son collègue, le professeur de lettres.

\* \* \*

Il n'y a donc pas lieu de bouleverser notre cours d'étude pour y introduire une plus forte dose d'anglais. Surtout, il n'est pas à propos de se mettre à enseigner certaines matières en anglais, les mathématiques et la géographie, par exemple, comme on le suggère parfois. Ce serait accentuer encore l'indigence, l'imprécision, l'impureté de notre langue, en y mêlant des anglicismes, en y brouillant tous les concepts.

Sans augmenter la part faite à l'anglais dans nos collèges, tâchons d'améliorer les méthodes de l'enseigner et nous ferons taire bien des critiques. Que si l'on persiste à nous demander de préparer nos élèves à parler l'anglais comme des Anglais, répondons hardiment que notre premier devoir, au collège comme à l'école primaire, c'est de leur enseigner à parler français comme des Français. C'est là le plus pressé. On fait à nos hommes d'affaires et à nos hommes publics des compliments sur la perfection de leur anglais : leur en fait-on souvent sur la pureté de leur français ? Cet éloge doit nous tenir à coeur avant tout autre et nous devons d'abord nous préoccuper de le mériter dans nos collèges. Ceux qui n'acceptent pas ce programme et cette hiérarchie n'ont qu'à s'adresser ailleurs.

AdélarD DUGRÉ, s.j.

#### **DE JURE RELIGIOSORUM AD NORMAM CODICIS JURIS**

**CANONICI**, par le P. Ludovicus Fanfani, O.P. Editio altera revisa atque natabiliter aucta-Taurini-Romae, Ex officina Libraria Marietti.

Le père Fanfani, vient de rééditer son volume sur le droit des religieux ; et il a bien fait. Il est, en effet, utile, disons même nécessaire, d'avoir sous la main, dans un ouvrage bien divisé et bien disposé, tous les matériaux qui se trouvent fatalement dispersés dans le code du droit canonique. Car la vie des religieux touche inévitablement à bien des sujets disséminés dans des livres et sous des titres différents. Ici nous avons tous les articles réunis dans un ordre logique parfait, et nous y rencontrons des commentaires bien appropriés qui ne manquent pas de clarté dans leur brièveté. Nous avons en plus l'avantage de trouver les dernières réponses de la Commission chargée d'interpréter le Code. C'est un ouvrage qui se trouve naturellement à sa place dans les bibliothèques des prêtres.

P. P.

## M. HENRI BOURASSA

---

*Il retourne à la Chambre des Communes. Il n'aurait pas dû en sortir. Les années qu'il y vécut de 1896 à 1907 resteront parmi les plus utiles de sa vie. Les paroles qu'il y prononça sont au nombre des plus claires, des plus droites, des plus justes que le parlement fédéral entendit depuis 1867. Nous saluons avec joie le retour de M. Bourassa à la capitale canadienne, parce que de nouveau il y sera le défenseur de sentiments, d'idées et d'actes mis au service des meilleurs intérêts canadiens.*

*A l'âge de 28 ans (il était né à Montréal le 1er septembre 1868), il se fit élire député du comté de Labelle. Il arriva au parlement fédéral, remarquablement doué, plus et mieux cultivé que quatre-vingt-dix-neuf pour cent des ministres et des députés. Son éloquence rappela tout de suite celle de son grand père Louis-Joseph Papineau; sa parole nette et riche fit penser aux qualités d'artiste et d'écrivain que posséda son père Napoléon Bourassa. Le député de Labelle avait la meilleure formation, celle que l'on se donne à soi-même. Ses connaissances livresques s'étaient enrichies de l'expérience prise dans les rangs du peuple, voire des colons, — il avait été maire de Montebello. Henri Bourassa avait surtout cette chose rare chez tous les peuples et en tous les temps, du caractère. Tout de suite, la haute distinction de sa personne, physique, morale, intellectuelle, fit tache blanche et brillante sur la cohue grisâtre du parlement.*

*Je le connus à Ottawa au cours de la session 1897. Le gouvernement Laurier avait la veille acheté le chemin de fer Drummond. Quelques libéraux — Charles Angers, entre autres, — n'approuvaient pas cette mesure minis-*

térielle. Tapage chez la gent partisane. A la table de l'Hôtel Russell où nous dînions, des voix dénonçaient les indépendants. Une femme, l'épouse d'un ministre, se fit presque violente à l'égard d'Angers. Elle voulut avoir l'acquiescement de M. Bourassa. « J'ai voté pour cette loi, lui répondit-il; mais je ne désapprouve pas Charles Angers de s'y être opposé. Et laissez-moi vous dire que je ferai comme lui, je voterai contre le gouvernement Laurier chaque fois que ma conscience me commandera de le faire. »

De sa vie l'adolescent qui entendit ces paroles, n'oubliera ni la clarté de l'oeil ni le coup de tête qui marquèrent cette déclaration d'indépendance. Ce n'était point parole en l'air. Il le fit bien voir.

Il se rangea sous le drapeau de l'esprit public. Il se mit exclusivement au service des intérêts généraux de son pays. Il eut le mérite de poser cet acte de désintéressement aux jours où les chefs du parti libéral lui faisaient fête, quand Sir Wilfrid Laurier avouait que si jamais un autre Canadien français devenait premier ministre du Canada, ce serait Henri Bourassa; quand le maître du jour, Israël Tarte, l'amenait comme lieutenant dans un voyage diplomatique au Manitoba. Pour n'avoir pas été ministre, l'histoire le mettra au-dessus de maints députés qui le furent.

Nos historiens reconnaîtront qu'il vit clair et juste sur nos relations avec l'empire. Depuis 1867, à combien de nos politiques pouvons-nous rendre pareil témoignage? Au sujet de notre participations aux guerres impériales, il prit une position inattaquable. Le temps justifia sa conduite. Il eut ce privilège de voir quinze ans plus tard les circonstances attester la justesse de son coup d'oeil, la droiture de son esprit, son sens profond

des réalités canadiennes. C'est lui qui, en des jours de trouble, eut le courage de rappeler ce qu'était le lien unissant notre colonie à la métropole et prédire les dangers auxquels s'exposait le Canada en s'écartant de la ligne droite.

Son séjour à la Chambre des Communes lui servit aussi à définir le pacte fédératif de 1867, à nous ramener à une juste notion des droits réciproques que cette entente comporte pour les deux éléments constitutifs de la Confédération, l'anglo-canadien et le canadien-français. De 1896 à 1907, il eut maintes occasions — l'organisation de l'Alberta et de la Saskatchewan, par exemple — de proclamer que Français et Anglais, protestants et catholiques ont en ce pays des droits égaux, que ce n'est que le maintien de cette égalité qui assurera à la Confédération durée et progrès, que celle-ci n'a pas de pire écueil que l'injustice de la majorité et la lâcheté ou la veulerie de la minorité.

Pourquoi M. Bourassa n'est-il pas demeuré à cette tribune? D'aucuns regrettent qu'en 1907 il ait modifié son orientation, échangé la Chambre des Communes, mieux faite pour son tempérament et son esprit, contre l'Assemblée législative où son éloquence se fit parfois acerbe et inutilement violente. Certes, toutes les paroles qu'il prononça à Québec ne furent point vaines. Il secoua des apathies. Sur maints problèmes — administration des terres publiques, forces hydrauliques, peuplement des terres neuves — il émit des idées justes. Des adversaires empruntèrent quelques-unes de ses théories et les mirent en pratique. Mais, sur ce théâtre restreint, il fut entraîné dans des luttes qui le firent descendre au rang des politiciens, provoquèrent des rancunes, lui aliénèrent des sympathies. Lui-même sans doute reconnaît

*maintenant qu'il usa trop d'énergie dans ces combats de verbiage qui n'avaient d'homérique que la nervosité du geste et l'éclat de la voix.*

*Son absence de la Chambre des Communes lui aura du moins permis de fonder une oeuvre, le Devoir. Ces dix-huit années passées hors du parlement furent employées à fonder, maintenir et développer, avec le concours de dévoués collaborateurs, l'un des meilleurs journaux canadiens. Du même coup, M. Bourassa prouva qu'il était possible d'acclimater chez nous le journal d'opinion, oiseau rare et que redoutent les feuilles d'information. Et si l'on ajoute à ses articles, ses conférences, ses brochures, ses livres — (il y en a de remarquables — Que devons-nous à l'Angleterre, Hier, Aujourd'hui, demain, Le Canada apostolique) — on n'hésite plus à donner à M. Bourassa le titre qui lui convient : homme de doctrine. Et par là il s'oppose à nos politiques qui, d'ordinaire, ne craignent rien tant que les idées. Homme de doctrine, ce personnage chez nos laïques était d'espèce rare. A ce compte, M. Bourassa fut un initiateur. Depuis près de trente ans, il émet d'originales théories sur toutes les grandes questions, politique générale et locale, religion et nationalité, langue et foi. Et si l'on songe aux conditions de vie où il fut placé, aux exigences d'une famille nombreuse et que visitèrent de douloureux épreuves, si l'on examine le temps et le milieu où cette attitude fut tenue, l'on ne peut taire ni sa reconnaissance ni son admiration pour une telle vie.*

*Maintes gens ne la peuvent juger. Ils sont trop habitués à ne mesurer que les oeuvres qui se voient, se pèsent, s'achètent. Il n'est pas aisé de connaître toute l'influence qu'exerce un homme de doctrine. Il ne construit ni grosses maisons, ni chemins de fer. Il agit sur les esprits.*

*Telle de ses paroles, tel passage de ses écrits orientent une âme, redressent un caractère, rectifient une volonté, donnent à un homme une vision plus claire de ses droits et de ses devoirs, du passé et de la mission de sa race. Comment faire le total de ces poussées intérieures ? M. Bourassa eut une influence profonde sur la génération qui depuis 1900 passa à la maturité. Pour elle il fut un maître. Des adversaires même subirent, à leur insu, l'empire de ses idées.*

*Certes, M. Bourassa est trop intelligent pour prétendre qu'il a toujours raison et contre tout le monde. Quelques-unes de ses conceptions ne trouvèrent point approbation unanime, même parmi ses compatriotes, surtout en ces dernières années. Des disciples même refusèrent de souscrire à des théories qui leur apparurent comme de nouvelles manières de voir les choses canadiennes. Dès le lendemain des élections du 29 octobre dernier, le Toronto Globe opposait en M. Bourassa le nationalizer au nationalist.*

*M. Bourassa ne doit jamais oublier qu'il parla et qu'il écrivit beaucoup. Pendant des années il jugea sévèrement la politique anglaise et le pacte fédératif de 1867. Ses paroles furent méditées par de jeunes esprits. Pourquoi s'étonner si les auditeurs d'autrefois tirent maintenant les conséquences des prémisses qu'il posa ?*

*Certaines phrases des conférences qu'il prononça à Montréal en mars et avril 1916 contenaient tout un programme. « Le crime de l'Angleterre, disait-il, c'est de n'avoir été ni franche, ni loyale envers les Canadiens. C'est d'avoir longtemps cherché à reprendre d'une main ce qu'elle leur donnait de l'autre. C'est d'avoir tout tenté pour leur enlever leur langue et leur croyance, tout en affichant avec une savante hypocrisie son désir*

de les respecter ». Il démontrait à ces mêmes auditeurs que la base de la politique anglaise, c'est l'égoïsme, que l'Angleterre, « nations de boutiquiers », domine par l'or terres et peuples, qu'elle ne fit guerres, conquêtes, spoliations que pour son seul bénéfice.

Combien de fois n'a-t-il pas dénoncé « l'absurde configuration géographique du pays et l'antagonisme croissant qui en résulte entre les provinces de l'Est et les provinces de l'Ouest? » A ces auditeurs de 1916, il rappela que « l'Empire britannique craque à la base... » Il parla même d'indépendance en termes sympathiques. « Avant la crise actuelle, déclarait-il, il était légitime de penser qu'il valait mieux ajourner l'heure de l'affranchissement total. Tel était, jusqu'à ces derniers mois, je le confesse, mon propre sentiment. Mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'attendre et d'exercer un choix libre et mûrement réfléchi. Le choix s'impose, à très brève échéance... Tout examiné, tout pesé, tout comparé, l'indépendance ne me semble pas offrir d'obstacles insurmontables, ni de menaces si terrifiantes qu'un peuple courageux doive l'écarter de sa pensée pour accepter un joug étranger. »

Il est vrai qu'à cette date l'indépendance n'apparaissait pas à M. Bourassa comme la solution immédiate de notre problème politique. Mais il priait ses auditeurs de s'opposer à l'union du Canada et des Etats-Unis, « tant qu'il nous restera l'ombre d'une chance de faire triompher la seule vraie solution du problème de nos destinées : l'indépendance. » Bien plus, la dislocation de la Confédération ne lui apparaissait pas comme une calamité. « La rupture fût-elle inévitable — et si elle l'est dans un Canada indépendant, elle l'est davantage avec un Canada impérialisé, — en serions-nous plus mal? » En

1921, il donnait comme titre au dernier chapitre d'une brochure sur la presse catholique et nationale ces mots significatifs; « Banqueroute de la Confédération ».

Pourquoi M. Bourassa s'étonnerait-il d'apprendre que quelques-uns de ses auditeurs méditèrent ses paroles? S'ils sont convaincus de leur justesse et veulent leur donner une suite logique, pourquoi s'en chagrinerait-il? Les idées germent. Les disciples prolongent les doctrines des maîtres. Ils les mettent en pratique. C'est la loi.

M. Bourassa prit des positions tranchées, nettes, bien définies. Cette attitude non équivoque lui valut d'orienter maints compatriotes en un certain sens. Il en a fait des Canadiens, amoureux par-dessus tout de leur race. Et je crois bien qu'ils ne seront plus guère touchés par les tirades, même les plus éloquentes, sur la politique anglaise coïncidant avec les intérêts du monde, ou sur les voyages de bonne entente. Ils ne croient même plus à l'unité nationale. Union? Très bien. Unité? Oui, quand les éléments possèdent communauté de sang, de langue, de religion. En un pays comme le nôtre, c'est une balance.

M. Bourassa finira par s'en rendre compte. A certaines heures, sa faiblesse fut l'isolement. Il parut dédaigner le concours de gens qui, sur le fonds des problèmes, avaient mêmes idées que lui, mais pensaient différemment sur les personnes ou les questions de tactique. Ce serait une autre faiblesse que de faire maintenant le vide autour de lui par un zèle inaccoutumé pour des dieux qu'il fut loin de toujours encenser.

Si nous nous réjouissons de son retour à la Chambre des Communes, c'est que nous avons l'espoir qu'il y reprendra un rôle qui lui gagna les suffrages de tous les vrais Canadiens. Il se placera au-dessus de Mackenzie

*King et d'Arthur Meighen. Sa parole protègera notre pays contre la fureur impérialiste des uns et secondera les tendances autonomistes des autres. Cette attitude lui assure ses meilleures chances de refaire l'unanimité sur son nom.*

\* \* \*

---

**DIEU ET LES INFINIES PERFECTIONS**, d'après la sainte Ecriture, les Docteurs de l'Eglise et les Saints. Avignon, Aubanel Frères, Editeurs.

On a eu la prétention de recueillir et de condenser dans cet ouvrage « ce qui a été écrit de plus beau dans les meilleures livres de piété, pour en faire comme un bouquet spirituel. » (Préface, IX.) Y a-t-on réussi? Je ne saurais l'affirmer. Mais ce que je sais bien, c'est que les âmes ont soif de mener une vie d'union à Dieu. Les chrétiens n'ont plus peur de ce que l'on appelle la théologie ascétique et mystique; et les laïques se plaisent à étudier les phénomènes de la sainteté dans les âmes. Tel Emile Baumann qui nous ramène à Ruysbroeck l'Admirable et nous parle des grands mystiques et « de l'amour pur et parfait qui ressemble à l'anneau d'or qui serait plus ample que le ciel, la terre et toutes choses. »

Toutes les âmes — et elles sont légion — qui veulent prendre au sérieux leur christianisme, se rendront compte, en lisant ce livre, qu'il faut d'abord bien connaître Dieu et ses perfections pour mieux l'aimer ensuite, et le faire régner en nous dans une parfaite unité de pensées et de sentiments. C'est en effet Jésus qui dit à une sainte âme: « L'alliance contractée avec toi par ma bonté, je veux la confirmer et la consommer de telle sorte que moi et toi ne fassions qu'un, comme la goutte d'eau jetée dans un vase plein y perd ses qualités d'eau, et sans changer d'essence, ne fait plus qu'un avec le vin. » N'ayons plus peur des choses de Dieu, et sachons écrire pour le ciel un journal de notre vie que nous ne rougirons pas d'entendre lire au jour du jugement.

P. P.

## LE CATHOLICISME DE LOUIS VEUILLOT <sup>1</sup>

A mon ami FRANÇOIS VEUILLOT.

Pour que l'on ne se méprenne pas sur le sens de ce titre, je me permets d'en donner l'explication. Il est trop évident que le catholicisme est un, et qu'il est essentiellement le même sous tous les cieux, par tous les climats, pour tous les hommes. Il n'y a pas, en soi, un catholicisme français, ni, et n'en déplaît à M. l'abbé Klein, un catholicisme américain. Car, à prendre au pied de la lettre pareilles expressions, l'on en arriverait vite à croire que la religion de vérité s'accommode et s'adapte au caractère des peuples qui la professent, et ici s'intensifie, là s'édulcore, fonce ses couleurs ou bien les atténue, suivant les tempéraments nationaux. Et alors Carmen Sylva aurait eu raison de dire: « Dieu est un être qui change d'aspect selon le point du monde d'où on le regarde. » Cette inquiétante *Pensée d'une Reine* peut, en effet, servir de formule à ceux qui s'imaginent que le bloc du catholicisme est assez souple pour se plier aux fantaisies locales, assez malléable pour se laisser façonner au gré des docteurs des divers continents. Il est, au contraire, certain, que la physionomie du catholicisme, dans ses lignes profondes, dans ses traits essentiels, est fixée, définitive, immuable. C'est l'exercice le plus vain, c'est un jeu dangereux, que de vouloir y apporter des changements, des modifications, altérer,

<sup>1</sup> A l'occasion de la réimpression de ses *Oeuvres Complètes* par les soins de M. François Veillot.

en quoi que ce soit, une image dont on peut dire, comme de celle de Dieu, qu'elle laisse transparaître, qu'elle incarne et rend visible à nos regards humains : « *Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.* »<sup>2</sup> Mais toi, tu restes toujours la même, et tes années n'ont point de fin. »

Cependant, si le magistère auguste de l'Eglise ne varie pas avec les latitudes géographiques, s'il n'y a absolument aucune différence entre le catholicisme, tel qu'il est enseigné à Rome, à Paris, à Washington et partout, son acceptation s'allie avec les dispositions psychologiques d'un chacun. Pour remonter aux origines de notre histoire, il ne viendra à personne l'idée de discuter la parfaite orthodoxie de saint Pierre et de saint Paul. La foi, en s'emparant de ces grandes âmes, a-t-elle pourtant supprimé leurs particularités natives ? Leur adhésion aux mêmes dogmes, à la même morale, au même Evangile, ne s'est-elle pas en quelque sorte nuancée de la couleur de leur esprit ? C'est un principe incontestable en théologie, que la grâce ne détruit pas la nature, mais qu'elle la perfectionne et supplée à ses déficiences.<sup>3</sup> La nature, n'étant pas anéantie, mais enrichie et surélevée par la grâce, l'âme conserve, sous l'empire de la foi, ses propres et justes réactions. Sa croyance à un symbole unique pour tous les hommes, sa soumission à des disciplines transcendantes, prennent une forme et une tournure originales : reflet des qualités personnelles, sur lesquelles la grâce, ainsi qu'une greffe divine, a été entée.

Quand donc je propose à mes réflexions le catholicisme de Louis Veillot, je n'entends pas signifier que sa foi est restée en deçà ou est allée au-delà du catholicisme

<sup>2</sup> *Psalm.*, CI, 28.

<sup>3</sup> *la Pars.*, Qu. I., art. 8 ad 2m.

éternel, a dévié même légèrement, par timidité, ou par excès, de la grande route royale. S'il n'y a pas apparence qu'on ait pu l'accuser de tiédeur, en revanche, ses ennemis de tout poil lui ont souvent jeté à la face ces mots : « plus catholique que le Pape ! » C'était une injustice doublée d'une sottise. Je n'entends pas non plus opposer son catholicisme à celui de tant de ses illustres contemporains, avec qui il rompit plus d'une lance : Lacordaire, Montalembert, et surtout Dupanloup. Ce serait une singulière manière de le louer que de le faire au détriment de ces grands personnages, en qui l'Eglise salue des défenseurs et des saints. Qui ne voit que pareil éloge se retournerait contre lui, en définitive ? « *Dupanloup* aussi est un bon évêque », lui disait avec un bon sourire Pie IX, au cours d'une audience.<sup>4</sup> Notre question se réduit à ceci, tout simplement : quelle a été, dans l'âme de Louis Veillot, la répercussion du catholicisme traditionnel ? Quel échos y a-t-il éveillés ? Quel en a été l'effet sur son talent et sur sa vie ? Comment en a-t-il envisagé les devoirs ? Comment son esprit et son cœur se sont-ils comportés à l'égard de cette Eglise, de ce dogme et de cette morale dont la divinité lui fut *révélée* aux approches de sa maturité ?

\* \* \*

Car l'on oublie trop que Louis Veillot fut l'un des plus grands convertis de son siècle. Habitué que l'on est à voir en lui le soldat du Christ, toujours sur le rempart ou la brèche, prêt à répondre à toutes les attaques,

<sup>4</sup> Mot que Veillot rapporte dans une lettre de Rome. Comme je n'ai pas sa *Correspondance* sous la main, je ne puis donner la référence exacte.

l'on ne prend pas garde que ce chevalier n'a pas toujours été au service de la vérité. Est-ce parce qu'il n'a pas écrit de confessions proprement dites? Parce qu'il n'a pas jugé à propos d'étaler ses états d'âme, alors qu'il errait à la recherche de la lumière? qu'il n'a pas voulu faire de littérature avec son passé le plus intime? Je le félicite pour ma part de cette pudeur. Trop de convertis prennent le public à témoin de leur changement moral, l'initient à toutes les étapes de leur retour vers le Dieu de leur enfance. Huysmans, pour un, a abusé du genre. Il ne doit pas être permis de montrer au grand jour ses tares, d'opérer sous les yeux de tous sa propre dissection. Il me semble qu'il est des secrets qui doivent rester entre l'âme et Dieu. Veillot n'a pas jeté en pâture à la curiosité de la foule tous ses antécédents, et il a bien fait, croyons-nous. Nous savons cependant qu'il resta éloigné de Dieu assez longtemps. Nous avons, sur ces années de son adolescence et de sa jeunesse, des aveux discrets, enveloppés, dans *Rome et Lorette*, par exemple, dans *Pierre Saintive*, qui est, à quelques égards, un roman autobiographique, et dans sa *Correspondance*. *Rome et Lorette* peut même être donné pour un récit de sa conversion, mais combien délicat pour tout ce qui touche au passé, tout ce qui a trait aux résistances que son âme oppose encore à l'appel de la grâce. Louis Veillot avait été baptisé; il avait fait sa première communion, mais il nous a confié lui-même que ses maîtres l'avaient bien insuffisamment préparé à ce grand acte. Et ç'avait été tout. Plus de religion à partir de ce moment. Il est des âmes qui ne souffrent pas de l'absence de surnaturel dans leur vie. Et ce sont les plus à plaindre. N'éprouvant pas d'aspirations divines, comment se tourneraient-elles, pour l'implorer, vers la vraie lumière? D'autres, et ce

sont les plus grandes, ressentent le tourment de l'infini. Ce tourment les harcèle, les empêche de trouver une sa-  
veur réelle aux biens dont la vie les comble. Elles ont  
faim et soif d'autre chose, qui ne peut être que cette eau  
mystérieuse dont le Christ a parlé à la Samaritaine.  
Voyez Anatole France. Fût-il un mortel à qui ont été  
davantage prodigués tous les éléments dont le monde  
compose son bonheur? Et fût-il jamais homme plus mal-  
heureux? Nous avons là-dessus ses propres aveux, qui  
sont effrayants, qui nous entr'ouvrent un abîme. Cet  
écrivain a poussé les cris les plus désespérés peut-être qui  
soient sortis de lèvres humaines.<sup>5</sup> C'est qu'il ne suffit pas  
d'avoir de vagues aspirations vers un autre idéal que le  
temps présent pour y atteindre. Ah! nous rentrons ici  
dans le mystère de la prédestination, qui est toujours une  
grâce gratuite. Cette grâce ne suppose-t-elle pas du  
moins, chez le sujet, de la bonne volonté, de la rectitude,  
de l'honnêteté? André Hallays parle de « l'effrayante  
sécurité des âmes en état de grâce ». <sup>6</sup> Et il exprime une  
fausseté, mais qui devient une grande vérité, si on l'ap-  
plique aux âmes en état de péché mortel. Tant pis pour  
celles qui s'en contentent, qui n'ont pas le goût d'en sor-  
tir! Leur effrayante sécurité est à faire trembler. Ce n'est  
pas sur des âmes, confites dans leurs égarements, que la  
grâce aura prise, mais bien plutôt sur celles qui, au mi-  
lieu de leurs erreurs, conservent la nostalgie de la patrie  
véritable, et soupirent vers les horizons éternels. Veuil-

<sup>5</sup> Le lecteur désireux de se renseigner sur ce point pourra con-  
sultier *Anatole France en pantoufles*, de Brousson, *Anatole à la  
Béchellerie*, de Le Goff; aussi le récit de l'entrevue que M.  
Henri Massis eut avec le célèbre écrivain, un soir, pendant la  
guerre. Mais ce récit n'a paru que dans les journaux.

<sup>6</sup> Pèlerinage de Port-Royal.

lot était de ces dernières. La foi morte le laissait avec une inquiétude qui devint lancinante. « Avant d'aimer le Christ, je n'ai aimé que la gloire », a dit Lacordaire. Avant de s'éprendre du divin Maître, Louis Veillot connut d'autres amours qui ne sont pas faites pour donner à une âme élevée les satisfactions qu'elle réclame. Quelques passages de *Rome et Lorette* nous font entrevoir la nature de ces liens, et toute la difficulté qu'il eut à les briser. Le jeune homme errait donc comme des brebis sans pasteur, pour employer l'expression toujours neuve et saisissante des Saints Livres.<sup>7</sup> Il était assis à l'ombre de la mort.<sup>8</sup> Son esprit ne recevait pas la clarté de celui qui illumine tout homme venant en ce monde.<sup>9</sup> Son pauvre coeur était désemparé. Situation tragique, surtout pour une nature foncièrement honnête, capable de sursauts, avide d'absolu. C'est à Rome que la grâce l'attendait, là qu'il trouva son puits de Jacob. Dans ses magnifiques lettres à Madame Léontine Favolnis, dont il devait dire plus tard : « c'est peut-être là ce que j'ai fait de mieux »,<sup>10</sup> il y a, sur cette rencontre du Christ avec la Samaritaine, un commentaire véritablement inspiré. Et je ne crois pas que dans aucun Père de l'Eglise il y ait rien de plus beau, de plus vécu, sur ce sujet. En l'écrivant, Veillot ne se rappelait-il ces heures romaines où Jésus lui avait aussi parlé ? Il ne se doutait pas, en partant pour la Ville Eternelle, de ce qui l'y attendait. Il y allait en simple voyageur, en

<sup>7</sup> III Reg. XXII, 17. Matth. IX, 36.

<sup>8</sup> Psalm. CVI, 10.

<sup>9</sup> Joann. I, 9.

<sup>10</sup> Cf. cette correspondance dans *Revue des Deux-Mondes* d'août et septembre 1913, avec une Introduction par M. François Veillot.

touriste, pour condescendre à une invitation pressante de son ami Gustave Olivier. Et voici qu'une excursion qui, dans sa pensée, n'était destinée qu'à alimenter sa curiosité profane, allait aboutir à la transformation de tout son être intérieur et marquer le point de départ d'une vie nouvelle. A Rome, Louis Veillot a reçu l'illumination pleine et entière. Sa conversion eut quelque chose de subit. La grâce s'est emparée soudainement de cette âme toute d'une pièce. Les relations qu'il fallait dénouer, les sacrifices divers qu'il fallait accomplir, je ne dis pas qu'ils ne la firent pas saigner. Où eût été alors le mérite? Mais elle ne recula pas devant les exigences divines, qui avaient du reste leurs ineffables compensations. On le sent à certains mots de ses lettres à son frère, par exemple : « Mon cher, un homme qui se confesse vaut mieux qu'un homme qui ne se confesse pas ». Cela ne trahit-il pas un contentement intime d'avoir enfin déposé son lourd fardeau de faiblesses dans le sein de la miséricorde infinie? Son âme en est devenue légère, comme ailée. Il dira encore, pour montrer l'harmonie qu'il met entre sa croyance et sa conduite : « je n'ai rien à cacher. Je puis dire que j'habite une maison de verre ». Cette expression chante la merveille des opérations divines, capables, en si peu de temps, de donner la transparence du cristal à une âme jusque-là plongée dans d'épaisses ténèbres.

Louis Veillot est donc un converti. C'est à Rome, centre de la catholicité, qu'il a retrouvé la foi et les pratiques religieuses. Là que son esprit a été frappé par la vraie lumière. Là que son coeur ardent s'est enfin apaisé dans l'amour du Christ. Il avait une âme de feu, d'une sensibilité extrême, « sensitive que je suis! », violente et

passionnée. Elle ne s'était pas accommodée de l'inquiétude métaphysique. Elle avait aussi trop de noblesse pour n'avoir pas souffert de ses compromis avec la morale mondaine. La foi lui apparut comme un refuge. Il en embrassa tout de suite toutes les conséquences, dans l'ordre de la vie privée et de la vie publique, avec une sorte d'ivresse, que les luttes du dehors, les chagrins intimes, devaient accentuer. Il est rare qu'un converti n'apporte pas de ferveur dans ses convictions nouvelles. Ce qui fait, des grandes conversions, des cas psychologiques si intéressants à étudier, c'est précisément l'ardeur avec laquelle ces âmes brûlent ce qu'elles ont adoré, adorent ce qu'elles ont brûlé. « Le siècle le plus malade, a dit Lamennais, n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais celui qui reste indifférent en face de l'erreur ou de la vérité ». <sup>11</sup> La grâce fait-elle des conversions parmi les indifférents, les sceptiques dégagés qui prononcent de haut le mot de Pilate : « *quid est veritas?* qu'est-ce que la vérité? », <sup>12</sup> et qui s'en moquent pas mal? Sans doute, la toute-puissance divine est capable de produire des revirements, même chez les âmes de cette sorte. Mais, en général, ce n'est pas dans ce domaine qu'elle se manifeste. Elle opère plutôt parmi les âmes ardentes et passionnées. Elle a prise sur elles, car elles sont actives et vivantes. Elles ont des sources d'énergies. Il ne s'agit que de les canaliser, de les orienter dans le bon sens. Que faire avec des êtres flasques et mous, qui n'ont pas d'aspirations, des âmes *invertébrées*, si je puis dire? Comment fonder sur cette argile glissante, sur ce sable mouvant? Ah! combien les au-

<sup>11</sup> *Essai sur l'Indifférence en matière de religion. Init.*

<sup>12</sup> *Joann. XVIII, 38.*

tres, les personnalités bien caractérisées, offrent une matière autrement précieuse à l'action divine ! Une fois que la grâce s'en sera emparée, aura détourné vers le bien des puissances qui jusque-là s'étaient trompées d'objet, alors ce sera comme un flot qui emportera tout, qui balaira tous les obstacles...

\* \* \*

Le catholicisme de Louis Veillot gardera toujours, profondément gravée, ce que j'appellerai sa marque de naissance. J'ose dire, et les distinctions faites au commencement de cette étude précisent et déterminent le sens de mon expression : Louis Veillot fut le plus *romain* des catholiques de son temps. Le Christ, chef invisible de l'Eglise, lui apparaîtra toujours à travers son chef visible, le successeur de Pierre. La divinité de l'Eglise romaine s'est imposée à sa pensée et à son cœur avec une si extraordinaire netteté qu'il confondra, dans son esprit, son amour, son dévouement, le Fondateur avec l'institution qu'Il a fondée. Certes, il n'est de catholicisme véritable que romain. Mais la Providence avait ses vues particulières sur celui qui devait rencontrer le Christ-Jésus au seuil de la Ville Eternelle, « chère cité de l'âme », a dit Byron. Elle le destinait à être le soldat de la vérité, le défenseur de la seule Eglise, dans un siècle et dans un milieu où elles étaient également méconnues, calomniées, persécutées. A cette fin, le Divin Maître fit resplendir, aux yeux de Louis Veillot, ses traits éternels à travers ceux de son Vicaire ici-bas. Et l'écrivain en fut ébloui. Et il consacra désormais son génie à démontrer le caractère sacré de cette vision.

Henri d'ARLES.

## POUR NOS ÉTUDIANTS

Certains hommes s'imaginent ou espèrent que le retour au thomisme comptera dans l'histoire comme une aventure ou une mode et rien de plus... Laissons-leur au moins la consolation du vocabulaire, et disons que la mode a cette fois pour arbitres les quatre derniers papes, et que l'aventure est courue par les autorités et par l'élite professorale de tous nos séminaires et universités catholiques. C'est une garantie de longévité et de réussite que pourraient envier d'autres systèmes, car elle s'accroche, en quelque façon, à l'indéfectibilité même de l'Eglise.<sup>1</sup>

Un indice matériel de l'amplitude du mouvement nous vient de ce fait qu'au printemps de 1924, il était impossible de trouver Saint-Thomas dans aucune librairie de Belgique, d'Italie et de France. Il fallait donc songer sans retard à des rééditions de la Somme Théologique, et l'heureuse lacune donna lieu à diverses initiatives dont la plus originale et la mieux adaptée aux besoins courants, paraît bien être celle de la Revue des Jeunes, admirablement secondée dans son effort par la Maison Desclée. Une édition de poche de la Somme,<sup>2</sup> à

<sup>1</sup> « Saint-Thomas avec sa philosophie est donc maintenu, et non seulement maintenu, mais confirmé et reconfirmé de toutes manières, par la Suprême Autorité de l'Eglise, dans l'office, si je pouvais ainsi parler, de grand maître des hautes études religieuses, et donné comme tel, imposé même à toute la jeunesse ecclésiastique, avec une insistance dont il n'y a pas d'exemples dans les âges précédents. » Card. Billot, *Discours prononcé à Rome, le 17 novembre 1923, à la première séance publique de la Semaine Thomiste.*

<sup>2</sup> Texte latin et traduction française. L'ensemble comprend environ 30 volumes, d'un format élégant, commode, (6½ x 4), et d'une typographie très soignée. — Vient de paraître: *Le Traité de la Prudence* (2a 2ae, Qu. 47-56), traduction, notes et appendices par le R. P. Noble, O.P. — 1 vol. de 306 pages, Prix: Broché, avec

l'usage de la jeunesse étudiante, voilà un signe des temps, et voilà qui est de nature à renverser du coup mainte objection pratique.

On objectait le format peu commode et le prix peu accessible de la Somme elle-même et de son Commentaire français littéral, par le Père Thomas Pègues. Notre bibliothèque tournante va pouvoir s'orner de petits volumes rapides, maniables, vendus séparément à modique prix, et contenant chacun un traité complet avec double appendice et table analytique. On objectait le caractère servile des traductions Lachat et Drioux qui ne sont guère, la plupart du temps, que des transpositions de mots latins, à finale distincte. La présente traduction — dominant le texte même qui occupe la deuxième moitié de la page — a l'ambition de rester littéraire sans cesser d'être littérale. Ce rêve ne paraît pas hors d'atteinte dans les conditions actuelles du thomisme. Ce sera le fruit, lourd de pulpe et agréable au goût, de toute une saison préparatoire. Les traducteurs ont consacré de longues années aux études scolastiques, et leurs travaux antérieurs les désignaient pour cet office en général et pour tel traité en particulier. C'est ainsi que le traité liminaire de la Somme: *Dieu*, nous sera bientôt donné par les soins du R. P. Sertillanges. Que ne saurait-on attendre de l'écrivain professeur, quand on a lu son grand ouvrage: *Les sources de la croyance en Dieu*. Et nous venons aujourd'hui présenter au lecteur le traité de *La Prudence*, dû au R. P. Noble,<sup>3</sup> qui possède à son acquis

vignette sur couverture: 8 fr.; *franco*, 9 fr.— Le même, relié toile: 12 fr.; *franco*, 13 fr. — Editions de la Revue des Jeunes, Desclée et Cie, 30, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe.

<sup>3</sup> Les journaux ont annoncé que ce religieux serait le prédicateur de la station du Carême à Notre-Dame de Montréal, en 1927.

*La conscience morale*, première série d'un oeuvre intitulé *La vie morale d'après S.-Thomas d'Aquin*.

Le P. Noble déclare, dans l'avant-propos, qu'« à la perfection de la vertu de prudence, chez un individu, correspond adéquatement sa moralité. » C'est marquer au burin, d'un seul trait, la primordiale importance de l'oeuvre. L'homme vraiment moral, en effet, ne doit pas seulement viser des fins vertueuses en disant : Seigneur ! Seigneur ! mais s'y conformer par des actions concrètes, soit par un dynamisme de tous les instants. Or c'est la Prudence qui le fera passer des intentions pures et des pures intentions, aux réalisations d'ordre pratique. S. Thomas le prouve dans un article que nous avons plaisir à citer, parce qu'il donne en même temps un aperçu de la manière du traducteur. Il se demande *si l'acte principal de la prudence est d'intimer l'action* et il répond de la sorte : « La prudence est la raison droite « dirigeant l'action. L'acte principal de la prudence « sera donc, parmi les actes de la raison qui s'emploient « à faire raisonnablement agir, celui qui concourt davan- « tage à ce but. Trois actes sont à examiner ici : le pre- « mier est le *conseil* qui explore les divers moyens propres « au but. Le second est le *jugement* qui prononce lequel « des moyens inventoriés est le meilleur, et qui en pro- « nonce de façon quasi spéculative sans encore regarder « à la réalisation elle-même. Mais la raison pratique, « parce qu'elle est la raison pratique et vise les réalisa- « tions, doit aller au-delà de ce jugement. Elle s'affir- « me par un troisième acte : *l'intimation*, qui applique, « dans la réalisation même, le résultat du conseil et du « jugement. Cet acte, qui concerne l'action à effectuer, « est celui qui rentre le plus dans la finalité de la raison « pratique, destinée à l'action. Par le fait même il est son

« acte principal et, en même temps, l'acte principal de  
 « la prudence. La preuve en est que l'artisan — et nous  
 « savons que l'art est distinct de la prudence — que  
 « l'artisan, le professionnel, demeure tel du moment qu'il  
 « possède parfaitement la technique de son métier, sans  
 « qu'il soit obligé de passer à l'exécution. C'est pour-  
 « quoi le technicien qui n'agit pas, ou qui exécute son  
 « oeuvre de travers en le faisant exprès, est réputé meil-  
 « leur que celui qui exécute n'importe quoi en se piquant  
 « d'un savoir-faire qu'il ne possède pas. Mais du pru-  
 « dent, il en est à l'inverse. Ne saurait être réputé pru-  
 « dent celui qui défaille dans l'acte principal de la pru-  
 « dence, c'est-à-dire dans l'intimation. Celui qui ne se  
 « commande pas à soi-même d'agir, alors qu'il voit ce  
 « qu'il devrait faire, manque beaucoup plus de prudence,  
 « que celui qui commet un acte répréhensible sans l'avoir  
 « jugé tel, sans vouloir commettre un péché. »<sup>4</sup>

Avouons-le sans crainte, ce n'est pas du catéchisme !  
 Il convient de lire lentement cette pénétrante analyse et  
 de ruminer la phrase, là où l'auteur a mâché les mots.  
 Cela pourrait se traduire en bref par : *Vous pouvez être  
 poète sans produire des vers; si vous voulez être moral,  
 produisez des actes et signez-les!* Mais cette lenteur mé-  
 thodique, ce démontage pièce à pièce de l'action humaine  
 et des mobiles humains, n'est-ce pas la caractéristique  
 obligée de certains genres littéraires ? Et n'est-ce pas  
 au souvenir de cette « difficulté » que le recenseur de  
 l'*Ami du clergé* (8 octobre 1925), ayant fait l'éloge de  
 S. Thomas, terminait en disant : « Son traité de la Pru-  
 dence est un chef-d'oeuvre de psychologie morale. »

Et le démontage continue. Rien de la Prudence ni de

<sup>4</sup> pp. 41, 42.

ce qui la perfectionne, la favorise ou lui fait obstacle n'échappera à la loupe du génial orfèvre. Qui n'a point l'habitude de scruter les doctrines et de jauger le sens des mots pouvait s'imaginer que la mémoire du passé, l'intelligence du présent, l'habileté du raisonnement, la sagacité, la prévoyance et la circonspection se confondaient sans embarras avec la Prudence: saint Thomas lui apprend que ce sont des auxiliaires de cette vertu. De même l'habileté du conseil, le bon sens moral et la perspicacité ne sont que des vertus annexes de la Prudence: leur rôle est parfaitement délimité dans l'ouvrage comme l'est celui du Don de conseil. Voici maintenant les sujets de cette vertu-reine. Pères de famille, subordonnés, gouvernants, chefs militaires viennent tour à tour se ranger sous son sceptre. De concert les peintres nous la représentent sous les traits d'une femme de haute stature, le front autoritaire, l'index levé. Partout elle commande. Il lui appartient en propre de fixer à *chaque vertu morale* son juste milieu, ou le rapport d'équilibre entre deux extrêmes condamnables, v.g. en ce qui concerne la Force: une attitude énergique qui ne soit ni la témérité ni la lâcheté. Et voici le groupe sournois des ennemis de la Prudence. Inquiétude et fraude, astuce et ruse, prudence de la chair et négligence apparaissent, voile arraché, avec leurs caractères diversement peccamineux. Le lecteur un peu neuf sera surpris de voir posée et résolue par l'affirmative la suivante question: « Toutes les défaillances de la Prudence ont-elles leur source dans la luxure? » Sermon-thèse à l'usage de tous nos missionnaires, curés et directeurs de congrégations. Si l'on veut du reste s'édifier sur la fécondité pratique de ces riches analyses, qu'on se reporte au Carême et à la Retraite Pascale du T. R. P. Janvier,

année 1917, consacrés à l'unique vertu de prudence.

Outre cela, un texte bien aéré, une typographie nette et brillante sert d'intermédiaire à la pensée du Maître. Déjà l'annonce de tant de qualités réunies ressemble à une gageure. Eh bien, pour compléter la gageure, voici que la Revue des Jeunes prétend, de plus, faire de son édition un vrai instrument de travail. Le révérend Père Gillet—l'inspirateur ou le guide de l'entreprise—nous l'indique assez clairement dans la *Revue Dominicaine*, livraison de novembre. Les compléments de doctrine, les relations d'un traité avec l'enseignement officiel de l'Eglise et d'autres ouvrages de S. Thomas, devront être livrés en appendice, selon le plan déjà exécuté par le P. Noble. Pour finir chaque volume, des tables analytique et onomastique, des notes de bibliographie. Ce qu'on nous promet, c'est tout un ensemble de directions, tout un amas de connaissances pouvant aisément se glisser dans la serviette puis dans le cerveau de l'étudiant. Des comprimés doctrinaux de même allure externe nous furent offerts ces années-ci, en particulier pour ce qui regarde la théologie morale. Je ne crois pas en méconnaître l'utilité immédiate en affirmant que ce sont plutôt des aphorismes secs, sans développement substantiel, parfois sans lien logique. L'oeuvre au contraire dont je recommande la diffusion aura tous les mérites du vade-mecum sans les inconvénients.

M.-A. LAMARCHE, o. p.

#### L'ALMANACH DES PATRIOTES.

Achetez l'Almanach de la langue française, l'Almanach des patriotes. Un vrai petit livre, rempli de beaux articles et d'illustrations. Prix: l'unité 25 sous; 50 pour \$10.00; 100 pour \$17.50; 500 pour \$80.00; 1,000 pour \$150.00

# AUX BORDS DU RICHELIEU<sup>1</sup>

Par Eugène ACHARD

---

Qui n'a lu les Contes de Daudet, et tout particulièrement les *Lettres de mon Moulin*? Ces oeuvres ont fait le tour du monde et se trouvent dans toutes les bibliothèques des deux Continents. Mais voici qu'un conteur canadien vient de se révéler. Se souvenant de livres où Daudet fat revivre le midi de la France, Eugène Achard a recueilli les mythes, légendes, fables ou anecdotes qui flottaient dans toutes les mémoires sur les bords du Richelieu, et qui n'attendaient qu'un narrateur de talent pour leur donner une forme littéraire. Il a même découvert, dans cette région, un moulin peuplé de souvenirs; ce trait et quelques autres rapprochent Eugène Achard d'Alphonse Daudet.

Est-ce donc une entreprise téméraire que de vouloir trouver au Canada l'inspiration qui a rendu immortel l'écrivain français? Assurément, le lecteur a tôt fait de saisir cet apparentement entre les deux auteurs: resté sous le charme du premier, il va être exigeant pour le continuateur de la même oeuvre, sous d'autres cieus. Le livre d'Eugène Achard a beau être présenté par un sénateur qui est lui-même un écrivain, on jugera l'artisan d'après son travail. Il y a, par conséquent, double mérite à se faire lire sous une forme si magistralement consacrée de l'autre côté de l'Atlantique: ce mérite, on ne saurait le contester aux six narrations comprises sous la rubrique *Aux bords du Richelieu*; Eugène Achard est un audacieux, et son audace lui a porté bonheur.

<sup>1</sup> Au comptoir, 75 sous.

\* \* \*

Dans un premier morceau intitulé *La Puce*, il semble bien que sa plume ait eu quelque hésitation : comme un acteur tout fraîchement paré, qui affronterait les feux de la rampe pour la première fois, le nouvel écrivain fait de visibles efforts de coquetterie ; il éprouve des appréhensions, il s'explique trop longuement, il s'excuse parfois de ce qui pourrait être mal interprété par le public. Mais, peu-à-peu, il gagne en assurance. *La Puce* est le surnom d'une femme qu'un rêve transporte à l'entrée de l'Eternité : son curé, comme celui de Cucugnan, lui a souvent reproché ses négligences ; la vision de l'éternelle Justice commence à la convertir. Dans ce passage, Eugène Achard se rencontre avec Daudet, et son récit déborde de verve et d'entrain.

Il en est de même dans *Zozor*, où son héros fait penser à Tartarin. Il convient de mettre, à côté de ces histoires gaies, *Une Excursion de Vacances* ; là se dessine une idylle à peine entrevue, mais indiquée en termes délicats.

Avec le récit intitulé *Le Moulin de Grand-Père*, nous avons l'abrégé pittoresque de toute une vie, et la finale ne laisse pas que d'être mélancolique. C'est que l'auteur s'entend au mélodrame non moins qu'à la comédie. Nous le voyons bien dans ces pathétiques dialogues que reproduit la pièce au titre macabre : *Le Message de la Morte*. Ce thème se transposerait sans peine sur le théâtre et arracherait des larmes. Enfin, le *Tombeau du Mont-St-Grégoire* est un cauchemar où surgissent de sinistres personnages : un spectre, à travers des ruines et des ossements épars, raconte sa propre vie, et cette autobiographie est palpitante d'amour et de douleur. Un seigneur

puissant, une jeune femme adorée de son époux, un rival perfide qui fait chanceler la fidélité conjugale, une vieille servante dévouée à son maître jusqu'à devenir une duègne pour l'épouse infidèle, ces quatre personnages s'entrechoquent en des luttes tragiques; le plus passionné des amours finit dans les philtres magiques, dans le sang. C'est un drame sombre, comme celui de *Tristan et Yseult* rajeuni par Joseph Bédier. On se croirait même dans l'*Enfer* de Virgile ou de Dante: la jeune femme rappelle Eurydice, victime de la morsure d'un serpent; l'époux malheureux, prématurément descendu dans la tombe à côté de sa bien-aimée, semble se survivre, toujours épris de cette ombre insaisissable; autre Orphée, il clame sa douleur aux déserts d'alentour.

Ce dernier morceau est probablement le meilleur du répertoire, par la puissance d'évocation et l'orchestration du récit. A mesure que se déroulent les tableaux alternativement gracieux et terribles de l'artiste, on sent un *crescendo* de style, une puissance de couleurs, une force d'émotion qui nous entraînent; on ne peut plus lâcher prise avant d'arriver au dénouement.

\* \* \*

Aussi bien, c'est à bon droit que nous comparons ces pages aux toiles d'un peintre; elles valent moins par l'art narratif que par les descriptions: ce sont tantôt des miniatures, fines peintures de chevalet, tantôt de larges fresques, de vastes échappées sur les campagnes qui avoisinent les bords de la rivière Richelieu. L'auteur a vécu longtemps dans ces paysages, et il y paraît à la précision de ses dessins. On sait qu'il est géographe;

je ne serais pas étonné qu'il ait manié le crayon et le pinceau.

Ce sont là, au demeurant, des horizons et des coloris tout-à-fait canadiens. Comme le dit l'Honorable Sénateur L.-O. David dans sa Préface, ce « folklore est animé d'une sève nationale » puisée dans le sol de la patrie. Ça et là, des expressions populaires en relèvent la saveur. Bien plus, l'écrivain s'oublie maintes fois lui-même en un style qui sent le terroir, et qui viole les règles du pur français.

Ce n'est pas une raison de lui en faire grief. Quelques esprits chagrins prétendent, bien à tort, que la littérature canadienne arriverait plus vite à sa perfection, si elle était en langue iroquoise ou en je ne sais quel patois, au lieu d'être en pénible tutelle, avec sa langue française peu académique. Eh! bonnes gens! laissez là vos sornettes et votre orgueilleux dépit! Qu'importent les incorrections matérielles, si vous découvrez l'art? La beauté est toujours elle-même, dans toutes les langues. Vos auteurs sont médiocres quand, d'aventure, ils ne sont pas artistes; leur oeuvre ne serait pas différente, habillée d'un autre idiome.

Ces considérations nous mèneraient loin; reconnaissons à Eugène Achard, après ses tâtonnements du début, un talent qui prend conscience de lui-même; ce livre est le brillant présage de ceux qui viendront bientôt: *La Normandie en Amérique*, ne sera pas pour démentir tant d'heureux pronostics.

Abbé F. CHARBONNIER.

## NOTRE AVENIR POLITIQUE

---

Depuis la guerre, le Canada retient de plus en plus l'attention des Français de France. Le nombre de ceux qui se renseignent sur notre pays et sur les activités des « cousins » éloignés va sans cesse grandissant. Il y a bien parfois le récit de voyage en patins sur le fleuve gelé, entre Québec et Montréal!... un attrait renouvelé pour les bons sauvages, anciens maîtres de l'Amérique. Mais, somme toute, il y a progrès. Réjouissons-nous et continuons nous-mêmes, dans la mesure de nos forces, à mieux faire connaître notre patrie.

Une question semble aujourd'hui intéresser quelques Français venus au Canada. Quel sera l'avenir politique de cet immense pays? Quel rôle y joueront les Canadiens français? Déjà, un économiste distingué, M. André Siegfried avait esquissé le problème dans son livre discuté: *le Canada, les deux races*. Mais il ne paraissait pas alors bien saisir le rôle et l'importance des Canadiens français. En face de nos progrès économiques incontestables, depuis une quinzaine d'années, aurait-il de nous une meilleure opinion? Voici ce qu'il disait en avril dernier, à l'Ecole des Sciences politiques de Paris, dans une leçon sur le Canada économique: « La résistance des Canadiens français a été vraiment merveilleuse... c'est le catholicisme qui a maintenu leur unité et leur survivance. La vigueur de ce petit peuple est puissante; leur vitalité est assurée ».

Et l'avenir politique du pays tout entier? MM. Jaray et Hourticq lui consacrent quelques lignes, *de Québec à*

*Vancouver.* Après s'être malheureusement empêtrés dans les questions nationalistes, ils donnent la note très juste : on travaille de part et d'autre à assurer « la libération du Canada français de l'emprise anglaise au point de vue politique, religieux, intellectuel, économique et social, la plupart ne songeant qu'à une autonomie réelle du Canada français dans les cadres de l'Empire, quelques esprits, surtout parmi les éléments les plus audacieux de Montréal, voyant déjà dans un avenir lointain la constitution d'un Etat canadien-français indépendant. »

On n'a pas oublié la magistrale enquête menée en 1922 par l'*Action française* sur « notre avenir politique ». Les douze articles réunis en volume démontrent les hautes préoccupations de quelques-uns des nôtres, non des moindres. Un Français qui fut un temps secrétaire de l'honorable Israël Tarte, à Ottawa, aujourd'hui retourné au pays natal, M. Ernest Robert, paraît s'intéresser grandement à cet angoissant et difficile problème.

L'an dernier, dans la collection « Les pays modernes », il donnait un ouvrage attrayant : *Canada français et Acadie*. Ce n'est pas l'heure de faire la critique de ce livre qui renferme d'excellentes pages sur notre vie économique et intellectuelle. A peine signalerons-nous, au passage, que nous aurions voulu parfois une plus grande précision. Fréchette n'était pas un chansonnier ; il y a, depuis six ans, une université autonome à Montréal ; l'église Notre-Dame n'est pas la cathédrale ; le village de Lorette n'est pas « le type même du village français » ; on ne construit plus de palais de glace à Montréal, etc.

Et puis certaines pages sur le « révérend » catholique irlandais et le « joyeusement vivre », nous paraissent

tout à fait déplacées dans un tel livre ; de même l'allusion au confort des Trappistes d'Oka. L'auteur nous permettra de lui dire, en toute franchise, qu'il laisse parfois percer une petite et mauvaise dent contre certaines choses qui nous sont chères. Et passons... D'autres pages rachètent ces erreurs.

Les dernières du livre de M. Robert sont consacrées à notre avenir politique. L'auteur parle de l'*Action française* et de son enquête. Sans se prononcer tout à fait, il salue, lui aussi, de bien loin, le jour où se réaliseront « les aspirations autonomistes de certains Canadiens français ». « Nous aimons, écrit-il, entrevoir l'avènement d'un esprit, d'une orientation dans les relations internationales où cette réalisation deviendra possible. »

Une plaquette contenant un article de M. Robert, paru dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, nous apporte une nouvelle appréciation du problème qui l'intéresse toujours.

Il y donne l'opinion de l'abbé Groulx, de M. Bourassa et du journal, *le Canada*. Autonomie? Annexion? Nul ne saurait encore se prononcer. M. Robert constate toutefois que les Canadiens français demeurent étroitement attachés à la Couronne. « Dans les milieux bourgeois, écrit-il, chez les fermiers, dans les syndicats ouvriers fortement organisés au Canada, milieux qui constituent la grande majorité de la population franco-canadienne, le loyalisme envers la métropole anglaise est devenu une tradition ». Nous aimerions mieux le mot « habitude ». Car en somme, aujourd'hui, pour la masse des nôtres, ce n'est pas autre chose. On est loyal comme on respire. Il ne vient pas à l'idée de ne l'être plus.

En face des grands problèmes qui se posent, sous la pression des intrêts économiques, devant les exigences chaque jour plus considérables de l'Empire, que réserve l'avenir aux Canadiens français? La Providence nous guidera sûrement encore, comme par le passé. Mais il faut s'aider, il faut aller de l'avant, prendre pied partout. Nous ne travaillons pas pour nous seuls.

Jean BRUCHESI.

Septembre 1925.

---

## LA NOUVELLE CHAMBRE FÉDÉRALE

---

Il se dégage plusieurs leçons de la composition de la nouvelle Chambre fédérale. Il est clair que le point de vue du Québec continue d'être nettement différent de celui de l'Ontario. Si plusieurs sièges des provinces du centre et de l'Est seront désormais occupés par des députés à étiquette conservatrice, l'opinion publique de ces provinces ne sera pas moins absorbée, à l'avenir comme par le passé, par des besoins et des difficultés dissemblables, et souvent opposés. Sans désirer, pour notre époque ni pour notre génération, aucun changement constitutionnel, peut-on s'empêcher de toucher du doigt la précarité du régime fédératif actuel? Nous ne le croyons pas. Aussi souhaitons-nous que tous ceux qui, par leur formation, leur tempéramment et leur sens des responsabilités, constituent en quelque sorte les vrais chefs de notre peuple, méditent sérieusement les alternatives qui peuvent, demain, se poser à leur esprit et à leur conscience, afin de tâtonner le moins possible en une aussi grave occurrence.

« Bah! le Québec s'est encore prononcé contre la conscription », se sont dit quelques-uns après les élections du 23 octobre! Eh bien, oui, le Québec s'est encore jeté en bloc contre ceux qui portent la responsabilité directe du gaspillage de 1914 et du guillotinage de 1917. La loi de conscription était, certes, une très grave mesure pour tous les Canadiens. Mais pour certains Anglo-Canadiens, dont les préoccupations dominaient les questions d'argent,

elle fut en tout cas posée par une idée particulière de patrie. Pour nous, qui avons une histoire propre, une autre idée de patrie, la vraie, croyons-nous, et une mission morale par notre caractère de peuple catholique d'Amérique, cette loi ne fut qu'une lamentable aventure.

Le Québec votera toujours comme en 1921 et en 1925 tant qu'il ne recevra pas de garanties sérieuses contre la répétition de nos folies de guerre et du coup de jarnac reçu en 1917 de son co-associé de la Confédération. Le sentiment et la volonté des Canadiens français s'exprimaient alors, comme aux dernières et aux avant-dernières élections, mais la majorité anglo-saxonne passa outre. Elle a tort de s'étonner qu'aujourd'hui, et demain, le bloc québécois l'empêche de prendre le pouvoir, malgré les succès électoraux du conservatisme impérialiste.

Les traits saillants des dernières élections ne se bornent pas à une manifestation de provincialismes économiques et politiques et d'anémie chronique et pernicieuse du régime politique actuel; un réveil du sens national s'est par bonheur manifesté dans Russell en Ontario; même manifestation dans Georges-Etienne-Cartier, malgré la défaite de la M. Bernier, évidemment due à l'organisation de la machine électorale, honteusement abandonnée à l'élément juif, comme si cet élément y avait des droits spéciaux; affirmation aussi de l'esprit national dans Labelle, et dans d'autres districts où les Canadiens français ont secoué le joug de la discipline politicienne et revendiqué le droit d'élire un des leurs, là où ils sont la majorité.

Dans le comté de Labelle, abstraction faite de la forte personnalité de M. Bourassa, l'élection du député s'est heureusement faite sur un programme d'idées et de principes. Et, grâce à lui, nous sommes assurés que les questions primordiales ne seront plus ravies à la discussion de la Chambre.

Un observateur indépendant des partis politiques et très au courant de la question scolaire d'Ontario me disait, quelques jours avant les élections: si le Québec n'empêche pas les conservateurs anglais de prendre le pouvoir, nos compatriotes de langue française demeureront longtemps encore sous la botte du fanatisme ontarien.

Le Québec empêche les conservateurs anglais de prendre le pouvoir. Puisse cette leçon les convaincre de la nécessité de pro-

clamer l'affranchissement complet de notre politique extérieure, seule garantie de notre neutralité quand l'Angleterre est en guerre. Et puisse cette même leçon les convaincre de la nécessité d'écouter le programme de paix de M. Bourassa, en accordant entre autres choses à nos compatriotes de langue française, vivant en dehors du Québec, une liberté plus conforme à leur dignité d'hommes et de coassociés de la Confédération.

Anatole VANIER.

## UN FIEF ISRAËLITE

### En marge des élections du 29 octobre

Les statistiques sont parfois plus éloquentes que les meilleurs discours. A preuve celles que donne M. Alfred Bernier dans une lettre ouverte aux voyageurs de commerce dont il est l'ancien président général. M. Bernier était candidat aux dernières élections fédérales dans la division Georges-Etienne Cartier où l'élément juif constitue moins de la moitié de la population totale, soit exactement 44%. L'autre moitié majeure se compose presque exclusivement de Canadiens de langue française.

Voici l'intéressant tableau que nous extrayons de cette lettre :

#### DIVISION ELECTORALE GEORGES-ETIENNE CARTIER

Population juive.....	44%
Population chrétienne (presque totalement canadienne- française) .....	56%

Un officier rapporteur: Un juif.

18 bureaux d'enregistrement: 15 registrations juives.

116 bureaux de vote: 116 officiers juifs.

116 greffiers: 116 juifs.

2 officiers chargés de la revision des listes: 2 juifs.

A noter en outre:

a) Que les listes électorales furent imprimées par le *Jewish Eagle*, propriété des Juifs qui massacrèrent des centaines de noms

français, ce qui priva un grand nombre d'électeurs de leur droit de vote, sous prétexte que leurs noms n'apparaissaient pas sur les listes;

b) La loi fut ignorée en ce qui concerne l'ouverture d'un poll durant les trois jours précédant l'élection afin de permettre aux voyageurs d'enregistrer leurs votes.

c) Le serment fut exigé des prêtres et des religieux qui vinrent voter, procédure usitée dans les cas de doute seulement. Et nous passons bien d'autres détails aussi intéressants.

Un sénateur qui nous avait accoutumés à d'autres attitudes, est allé faire, dans Georges-Etienne Cartier, en faveur du candidat juif, le seul discours, croyons-nous, qu'il ait consenti à faire pendant la campagne électorale.

C'est le plus bel échantillon d'ostracisme des nôtres que nous ayons vu. Le néfaste régime unioniste est, pour ce cas, éclipsé.

E. B.

---

## TRIBUNE DE NOS LECTEURS

---

M. l'abbé Lionel Groulx,  
Directeur de l'*Action française*,  
Montréal.

M. l'abbé et cher ami,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction, dans l'*Action française*, octobre 1925, l'article de M. L.-D. Durand: *Un peuple universellement bilingue est-il possible?* La thèse est bien établie; elle a déjà attiré l'attention des lecteurs sérieux, et mérité, je n'en doute pas, leur approbation.

Me permettez-vous néanmoins d'insérer quelques notes en marge de l'article de M. Durand, pages 201-202? Il y a là des citations qui, interprétées par des esprits mal disposés ou simplement distraits, pourraient être détournées du sens voulu par les écrivains de l'*Action française*.

M. Durand cite un passage de *l'Enseignement secondaire*, Vol. II, No 2, page 68, où M. l'abbé Edmond Caron commente le

rapport du jury de la composition française aux examens du baccalauréat de 1917. Le commentaire est sévère et n'est pas à la louange de nos rhétoriciens. Mais faudrait-il conclure de là que généralement la grande majorité de nos élèves de rhétorique ne peuvent donner à leurs compositions une « forme convenable et correcte? » Cette conclusion n'est pas celle de M. Durand; M. Durand, si je ne me trompe, affirme simplement, après avoir cité le témoignage de M. le rapporteur, que ce n'est pas en bariolant davantage nos programmes d'anglais et de français, en vue de rendre tous les nôtres bilingues, que nous apprendrons mieux l'art d'écrire en français à notre jeunesse étudiante. Quant à M. l'abbé Caron, il a commenté le rapport du jury de la composition française au baccalauréat de 1917. C'est tout. Il n'a pas voulu signifier que les rhétoriciens de 1917, avec des loisirs, avec un peu de temps pour se relire, pour réfléchir et se corriger, eussent été incapables de doubler, de tripler la valeur littéraire de leur travail. Ceux qui n'ont jamais passé par le baccalauréat de rhétorique chez nous, feraient bien de se renseigner sur le mode d'examen adopté dans nos collèges classiques, avant de jeter la pierre à nos rhétoriciens, et MM. les rapporteurs eux-mêmes ne devraient jamais oublier que nos meilleurs écrivains ne voudraient pas exposer leur réputation dans un concours de ce genre. Le mode d'examen adopté chez nous, voulez-vous savoir ce qu'en disait M. le chanoine Chartier de l'Université de Montréal en 1918? Ouvrez la *Revue trimestrielle* du mois d'août 1918, p. 142: « Avec le mode actuel (d'examen), dit M. Chartier, le résultat que peut obtenir le candidat est presque aléatoire; le succès dépend des bonnes dispositions du moment. » Et ces paroles sont particulièrement vraies quand il s'agit de la composition française. Nos rhétoriciens anciens et nouveaux savent pourquoi.

Avant de citer le texte de M. l'abbé Caron, M. Durand avait tiré de la *Revue trimestrielle* une autre citation de M. le chanoine Chartier. Je la transcris telle qu'elle se trouve dans l'*Action française*: « Actuellement, dit M. l'abbé Chartier, de l'Université de Montréal, plusieurs (élèves des collèges classiques) arrivent dans la société à peine capables de rédiger convenablement une simple lettre, un modeste articulet. »

Il est bon ici, je crois, de rappeler en quelle circonstance, M. Chartier écrivit ces lignes. Pour cela, il suffira peut-être de com-

pléter la pensée de l'écrivain en commençant plus haut la citation : « Actuellement, les élèves des deux dernières années du cours classique sont presque complètement absorbés par les études abstraites de sciences et de philosophie. Par la force des choses, ils n'ont pas le temps et ils perdent le goût de cultiver l'art de l'expression. Pour négliger, sinon pour délaisser, pendant ce temps, tout ce qu'ils avaient appris en ce genre, plusieurs arrivent dans la société à peine capables de rédiger convenablement une simple lettre, un modeste articulet. La situation réclame un remède. » (*Revue trimestrielle*, août 1918, p. 142.) M. l'abbé Chartier propose des réformes qu'il expose dans la suite.

Ces réformes amélioreraient peut-être notre situation, mais je me permets de croire que toujours, en dépit de toutes les méthodes, *plusieurs* élèves des collèges classiques arriveront dans la société à peine capables de rédiger convenablement une simple lettre, un modeste articulet, comme *plusieurs* autres demeureront toujours incapables de solutionner les problèmes de mathématiques les moins compliqués.

Ces simples notes, en marge de l'article de M. Durand, n'ont pas pour but, on le constatera du reste en les lisant, d'infirmier la thèse magnifique de l'avocat trifluvien sur le bilinguisme; elles ont été rédigées pour prévenir simplement des attaques possibles contre nos élèves et leurs professeurs. Si vous pensez, M. le Directeur, qu'elles méritent une place dans votre excellente revue, je serais très honoré de votre bienveillante hospitalité. En attendant, je vous prie de me continuer votre amitié précieuse et distinguée.

Joseph-G. GÉLINAS, ptre.

Séminaire des Trois-Rivières, 18 novembre 1925.

---

## LES LIVRES

---

**TRAVAILLEURS INCONNUS, NOS AVEUGLES**, par le  
R. P. Julien Senay, s. j.

Voilà un tract intéressant écrit par un jeune jésuite qui, durant ses années de régence au Collège Sainte-Marie, a dirigé le Cerele Nazareth de l'A. C. J. C. Il a donc pu observer les activités des

aveugles qui habitent l'Institution de la rue Sainte-Catherine ouest. Cette maison fut fondée en 1861 par M. l'abbé Victor Rousselot, sulpicien. L'auteur, après des considérations générales sur le sort de l'aveugle et sur les initiatives généreuses qui ont, en Europe, amélioré son sort, expose l'oeuvre bienfaisante de formation intellectuelle, morale et technique qui se poursuit à l'institution Nazareth.

Souhaitons que la lecture de cet opuscule provoque la générosité et le dévouement envers l'Aide aux aveugles.

H. B.

### TROIS REFORMATEURS, par Jacques Maritain.

C'est un livre plein de substance que vient de publier le célèbre philosophe thomiste, professeur à l'Institut catholique de Paris. Il y indique les causes des maladies intellectuelles de la pensée contemporaine. Excellente méthode scientifique, l'auteur recherche dans les premières victimes du mal, la nature et la virulence du microbe pathogène. Il a vu qu'« à des titres bien différents, trois hommes dominent le monde moderne et commandent tous les problèmes qui le tourmentent : un réformateur religieux, un réformateur de la philosophie, un réformateur de la moralité : Luther, Descartes, Rousseau ». Ces trois hommes ont engendré ce que Gabriel Séailles appelait « la conscience moderne ».

Jacques Maritain n'étudie pas Luther comme fondateur du protestantisme mais il s'applique à montrer les répercussions de la révolution luthérienne « sur la pensée spéculative en face de la réalité ». En déclarant que la concupiscence est invincible et que la foi sauve sans les oeuvres. Luther s'enferme dans son moi et révolte l'intelligence contre la tradition et la théologie. Il prétend affranchir la personnalité humaine mais il la dévoie. L'auteur de *Antimoderne* rappelle judicieusement la distinction entre l'individu et la personne.

Descartes qui, dit Maritain, « a conçu la pensée humaine sur le type de la pensée angélique » représente « l'incarnation de l'ange ». Le péché cartésien est un péché d'*angélisme*. Intuitive, innée, indépendante des choses, telles sont les caractéristiques de la connaissance angélique et telles aussi les notes que Descartes attribue à la connaissance humaine. Il en résulte un dual-

lisme qui scinde l'homme, erreur qui, de réaction en réaction, entraînera la philosophie moderne de l'intellectualisme à l'anti-intellectualisme.

« Le saint de la nature », ainsi Maritain appelle Jean-Jacques Rousseau. De même qu'il n'y avait chez Descartes qu'une contre-façon de l'ange, de même chez Rousseau il n'y a qu'une « contre-façon pathologique » de la sainteté. Sa doctrine tient du rêve, rêve de la bonté naturelle, rêve de l'état de nature, rêve de l'égalité, rêve du contrat social. . .

S'inspirant de la plus pure doctrine thomiste, ouvrant de larges aperçus sur les systèmes philosophiques modernes, quels services rendra cet ouvrage qui dévoile l'inanité, la fausseté et la nocivité de l'idéologie issue « de la cellule où Luther a discuté avec le diable », du « poêle où Descartes a eu son fameux songe », de « l'endroit du bois de Vincennes où Jean-Jacques a trempé son gilet de pleurs en découvrant la bonté de l'homme naturel »!

HERMAS BASTIEN.

### LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE, par M. Damien Jasmin.

Cette thèse de droit naturel réel a valu à l'auteur le titre de docteur en philosophie que lui a décerné l'Université de Montréal. Mais que ce mot de thèse n'épouvante point le lecteur peu frotté de métaphysique; tous les traités ne sont pas au même degré d'abstraction et il reste que la manière d'exposer une question contribue pour une large part à en atténuer l'aridité. Tel est le cas actuel. Le droit de propriété privée, très important puisqu'il fonde le droit de vivre, la possibilité de fonder une famille, l'espérance de pouvoir léguer un patrimoine, nous laisse dans le concret. L'aspect formel du travail de M. Damien Jasmin, c'est qu'il établit la doctrine traditionnelle, en regard des systèmes opposés qui, de Platon à Lenine, se sont efforcés de résoudre le problème du mien et du tien.

La démonstration directe est étayée sur les cinq preuves classiques: la nature de l'homme et des choses, son devoir de vaquer à sa propre perfectibilité, son droit aux fruits et à la conservation des fruits de son travail, la constitution de la famille, le devoir de l'Etat de protéger les droits. Ces arguments intrinsèques sont corroborés par le consentement universel des peuples

civilisés, les enseignements des Livres saints, l'opinion des docteurs, des philosophes et des jurisconsultes.

La preuve indirecte ou critique des systèmes opposés est très complète. L'auteur s'y est complu. Son érudition lui a permis de synthétiser en moins de deux cents pages toutes les théories communistes, socialistes, bolchévistes. La réfutation du bolchévisme — la meilleure preuve de l'impossibilité pratique de tous les socialismes en général — est la partie la plus originale de l'ouvrage. Plus d'un lecteur, d'accord avec le préfacier, M. l'abbé L. Perrin, p. s. s., doyen de la faculté de philosophie, souhaitera que M. Jasmin en fasse une plaquette spéciale. Cette étude du bolchévisme, d'ailleurs, aurait à elle seule suffi à constituer une thèse de doctorat. Nous croyons que quiconque aspire à collaborer au développement d'une doctrine, doit viser à approfondir une question, à en étudier un aspect à fond, plutôt qu'à embrasser tout un traité: ce à quoi suffisent les manuels supérieurs.

Par sa valeur doctrinale et son agrément littéraire, l'ouvrage de M. Damien Jasmin s'adresse à tous ceux que passionnent les grands problèmes clairement exposés et résolus.

Hermas BASTIEN.

#### EN VENTE A L'ACTION FRANÇAISE

**La vie héroïque de Jean du Plessis**, commandant du « Dix-mude », par Comte J. du Plessis. Beau livre, très élevé, 33e mille. Prix: \$0.80.

**Saint Thomas d'Aquin**, *Somme théologique, la Prudence* (Édition de poche). Prix: \$0.50.

**Les trois réformateurs**, par Jacques Maritain. Prix: \$1.00.

**Les paroles d'un revenant**, par Jacques d'Arnoux. Prix: \$0.75.

**Principes d'économie sociale**, par Valère Fallon, s. j. \$1.00.

**Le Comédien et la Grâce**, par Henri Ghéon. Prix: \$1.00.

**Au Séminaire laïque**, par Grielhoy (Cahiers de la Victoire).  
Prix: \$0.90.

**Tante la Capucine**, par Marie Gasquet. Prix: \$0.75.

**L'Eternelle Conquérante**, par Jean Dorval. Prix: \$0.75.

## LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

### L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Voici deux semaines qu'il est en vente. Dix mille exemplaires sont déjà partis. Beaucoup d'amis nous rendent ce témoignage que l'Almanach de 1926 marque un nouveau progrès sur ses aînés. Les vignettes qui, sous le titre: *Energies rédemptrices, Energies destructives*, accompagnent le calendrier, sont d'une vivante éloquence. Il y en a d'autres, de la même venue. Et il y a les articles sur la Vie religieuse, la Vie nationale, la Vie économique, la Vie scientifique, artistique et littéraire, au bas desquels on lira des noms comme ceux-ci: Abbés Perrier, Groulx, Camille Mercier, Adélard Dugré, Jacques Dugas, Antonio Perrault, Albert Lévesque, Hermas Bastien, Harry Bernard, Léon Lorrain, Esdras Minville, Edouard Montpetit, J.-A. Beaudoin, Olivar Asselin, Emile Bruchesi, Firmin Létourneau, Ernest Shenck, Daveluy, Arthur Laurendeau, Ls Deligny, Jean Bruchesi, Alphonse de la Rochelle. Il y a aussi la fine comédie de salon: « Attisez le feu, grand'mère », de Mlle Marie-Claire Daveluy. Qu'on fasse voir aux jeunes gens et aux enfants notre concours de citations, les beaux prix promis aux concurrents. Et que l'on prenne note qu'une remise de 25% sur toutes nos éditions est accordée à quiconque, d'ici au 1er janvier 1926, nous enverra une commande d'au moins 50 Almanachs. Que tous nos lecteurs achètent donc et fassent acheter l'Almanach de la langue française, le plus original du Canada français, l'Almanach des patriotes.

### NOS PUBLICATIONS.

La *Terre vivante*, roman de Harry Bernard continue d'occuper très activement la critique. Voici quelques jugements: « La *Terre vivante* est un des meilleurs romans parus chez nous. Il est essentiellement canadien dans le thème, dans l'impression de vie qui s'en dégage, écrit dans une langue qui lui permettra de faire excellente figure chez les plus exigeants. » (*Le Canada*, 30 oct.). « Le nouveau roman de M. Bernard marque un progrès considérable sur son premier. Quel que fût le jugement porté sur l'*Homme tombé*... tous s'accordaient à dire qu'il contenait des

promesses. Ces promesses, l'auteur de la *Terre vivante* vient de les tenir.» (Le Critique, *Liberté* de Winnipeg, 11 nov.). — « Tout cela est on ne peut plus simple, mais tout cela est présenté avec un art consommé et une mesure remarquable. Il ne se peut rien de plus frais, rien de plus vrai que la *Terre vivante*. Il ne se peut rien surtout de plus canadien. » (J. D., *L'Action catholique*, 11 nov.).

*Comme jadis*, roman albertain, de Magali Michelet, paraîtra vers la mi-décembre. On sait que l'auteur, actuellement en France, a longtjemps habité dans l'Ouest. Magali Michelet décrit donc des choses véeues. Et l'on sait avec quel charme, quelle vie et quelle sympathie pour les choses canadiennes. C'est toute la vie de nos colons du lointain Alberta qui revit en *Comme jadis*.

### NOS CONFÉRENCES.

Le 10 novembre, devant une salle bondée, M. l'abbé Philippe Perrier donnait une conférence, dans la salle paroissiale du Saint-Enfant-Jésus, sur son voyage à la Baie James. Notre président exaltait la vie héroïque de nos missionnaires sous les hautes latitudes. La veille, à Québec, dans la salle paroissiale de Notre-Dame de Grâces, l'abbé Groulx parlait, lui, de « notre histoire, école de fierté ». Dans la *Revue Dominicaine* (nov. 1925), le Père Lamarche, o. p., apprécie la conférence « très nourrie » que M. Antonio Perrault donnait à Québec en avril dernier, sous ce titre: « Idées larges et idées étroites ».

Done, parmi nos moyens d'action, nous ne négligeons pas tout à fait la conférence. Et ceci n'est pas pour contester l'opportunité de la « Survivance française », nouvelle Ligue que vient de fonder M. Ernest Tétrault et qui veut agir surtout « par la parole ». Nous ne serons jamais trop à répandre le bon grain. En soi, la multitude des semeurs n'est pas, non plus, un mal à redouter, pourvu qu'ils s'entr'aident et que les efforts se coordonnent.

### LES ENQUÊTES DE L'ACTION FRANÇAISE.

Le sujet est fixé pour l'enquête de 1926: « La défense de notre capital humain. » Le problème qui, à l'heure actuelle, préoccupe le plus grand nombre d'esprits, chez nous, il nous a paru que c'est bien la conservation de notre plus précieux capital.

L'immigration agit constamment contre nous; elle ne nous apporte presque aucun élément assimilable. Nous ne pouvons compter, pour garder nos positions, que sur notre haute natalité dont l'effort est partiellement anéantie par la mortalité infantile, la tuberculose et l'émigration aux Etats-Unis. Cette année, nous voulons reprendre, dans une synthèse plus ferme, tous les aspects d'un problème que la Revue a déjà touché bien des fois. Nous voulons y revenir, en insistant principalement sur la nécessité de garder notre population à la campagne, premier réservoir de la race. Le mois prochain nous ferons connaître nos collaborateurs. On pourra voir que notre enquête de 1926 ne le cédera en rien aux précédentes.

L'enquête de 1925 s'achèvera le mois prochain. Elle a remué beaucoup d'idées et aussi beaucoup d'esprits. Parmi les derniers articles vivement commentés, il y a eu celui de notre ami Louis Durand, *Le Droit* y a consacré deux articles de la plume de son directeur. Dans un journal de Montréal, M. le sénateur L.-O. David, appelle notre enquête: « Une grosse question nationale », et il signale la gravité du problème soulevé par Durand. Un seul journal s'est trouvé pour chercher noise à notre collaborateur; c'est un journal de Québec et qui est bien, chez nous, la plus haute expression du défaitisme. Il fallait donc s'y attendre.

#### EXTRAITS DE NOTRE CORRESPONDANCE.

Montréal, le 26 octobre 1925.

M. le Secrétaire du « Comité du Programme »,  
aux soins de La Banque Canadienne Nationale,  
Avenue Jasper, Edmonton, Alberta.

M. le Secrétaire,

Les directeurs de la *Ligue d'Action française* ont appris avec plaisir votre heureuse initiative, par laquelle vous avez provoqué l'adoption d'un règlement ministériel concernant le français. Ils vous en félicitent cordialement. Et ils font des vœux pour que vos généreux efforts soient couronnés de succès.

Veuillez croire à nos sentiments dévoués,

Le Secrétaire général:

(Signé) Anatole VANIER.

Montréal, le 26 octobre 1925.

M. L. Mackenzie King,  
Premier Ministre du Canada,  
Ottawa.

M. le Premier Ministre,

Quelques journaux ont publié une rumeur qui ne paraît pas vraisemblable, mais contre laquelle nous nous élevons quand même, au cas où elle serait fondée.

Vous auriez promis un portefeuille à M. Norris, ancien Premier Ministre du Manitoba. Nous n'oublierons jamais que M. Norris a jeté au panier, comme un chiffon de papier, le compromis Laurier-Greenway, et il est, par conséquent, un fauteur de discorde nationale.

Tout honneur politique rendu à M. Norris serait une injure à l'élément français du Canada. Comme vous prêchez la concorde nationale, nous vous demandons, avec l'assurance d'être entendus, de n'accorder aucun honneur à cet homme.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'hommage de mes sentiments dévoués,

Le Secrétaire-général:

(Signé) Anatole VANIER.

Jacques BRASSIER.

### ÉPARGNE ET PATRIOTISME (de la *Rente*).

« Chose certaine en tout cas, l'épargne populaire reste la dernière ressource sur laquelle un peuple puisse compter pour s'arracher à la domination économique de l'étranger, domination qui, vu la tournure actuelle des esprits, ne va pas sans l'ascendant politique et moral. On parle beaucoup de fierté nationale, de défense de la langue et des droits politiques; on a parfaitement raison. N'accomplirait-on pas encore besogne plus efficace si on enseignait comment chacun d'entre nous pourrait accroître notre influence comme groupe, en assurant d'abord son propre bien-être et celui de sa famille et en ordonnant ensuite ses efforts à l'intérêt collectif? Il n'y a pas de démarcation tranchée entre l'action économique, l'action politique et sociale; et le patriotisme le plus pratique et le plus effectif dans l'état actuel des choses, c'est bien celui du portefeuille. Répandre dans le peuple le goût de l'économie, faire pénétrer cette idée dans toutes les couches sociales, c'est consolider les assises mêmes de l'organisme national. »